

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la
VILLE DE BRUNOY**

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 16
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 18
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

SEANCE DU 11/02/2021

LE JEUDI ONZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé à la Salle Leclerc, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Marie-Hélène EUVRARD, Adjointe au Maire a été désignée comme secrétaire de séance.
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Adjointe au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON,
Monsieur Dominique ESTEVE, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Karim SELLAMI,
Monsieur Eric BASSET, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Caroline COLL

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Eric ADAM a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER
Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Clarisse ANDRÉ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Madame Evelyne BERTELLI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Emma CHOLET-DUPUIS a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Henriette SPIEGEL a donné pouvoir à Monsieur Karim SELLAMI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

La séance est ouverte à 19 h 11, sous la présidence de M. le Maire, Bruno Gallier.

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

Je souhaiterais déjà remercier les élus du quartier sud de nous accueillir sur leur terre. Nous sommes très touchés.

C'est une séance un peu exceptionnelle, dans une configuration de huis clos, avec un nombre limité de conseillers municipaux en raison des préconisations Covid.

Notre Conseil municipal sera retransmis sur les réseaux.

Son ordre du jour est particulièrement important dont deux délibérations sont tout à fait significatives : l'une est assez classique, nous la voyons tous les ans, il s'agit du budget communal ; l'autre l'est moins, il s'agit de l'arrêt définitif de notre PLU.

Je vous propose de désigner ma voisine la plus proche, Marie-Hélène Euvrard, comme secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir faire l'appel des présents.

(Marie-Hélène Euvrard, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Si mon décompte est exact, nous avons au total 15 présents. Le *quorum* dans cette instance qui aujourd'hui est de 12 est ainsi atteint. Nous avons, au total, 19 pouvoirs. Une personne devrait nous rejoindre, Franck Pérois, et une personne est absente, Carole Coll. Nous pouvons donc ouvrir notre séance et commencer à examiner l'ordre du jour de notre Conseil.

Comme je le fais avant chaque Conseil, je souhaite vous communiquer quelques informations qui ont intéressé notre commune depuis notre dernière séance.

Informations générales

M. le Maire.- Ma première information porte sur le centre de vaccination qui a ouvert le 18 janvier dernier dans la salle des Fêtes, ce qui explique notre présence ce soir dans la salle Leclerc.

Ce centre de vaccination a mobilisé grandement les services de la Ville que je tiens à féliciter et à remercier. En effet, l'organisation qui a été mise en place pour être en capacité de prendre les rendez-vous avec un nombre d'appels extrêmement conséquent a représenté une forte mobilisation de nos agents. Elle a aussi représenté une importante mobilisation des professionnels de santé du territoire qui ont répondu présents. Cela mérite aussi d'être souligné.

Nous avons installé un centre de vaccination avec 6 lignes, offrant ainsi une possibilité d'assurer 1 000 vaccinations par semaine. Depuis l'ouverture, nous sommes bien en deçà de ces chiffres compte tenu des informations qui ont été largement partagées dans différents médias concernant la difficulté d'approvisionnement des vaccins. Nous sommes ainsi limités aujourd'hui à 300 vaccins par semaine là où nous aurions pu réaliser 1 000 vaccinations. Nous sommes donc très en deçà de la capacité de notre centre de vaccination.

Pour autant, ce centre fonctionne assez bien. Les retours des personnes qui s'y présentent sont plutôt très satisfaisants.

En l'espace de quatre semaines, ce sont plus de 1 200 personnes âgées de plus de 75 ans que nous avons pu vacciner, du moins, à qui nous avons pu faire une première injection du vaccin.

Les semaines qui s'ouvrent vont être largement consacrées à la deuxième injection, notamment à partir de lundi prochain et donc notre capacité à accueillir des premières vaccinations sera réduite. Nous avons bon espoir que le nombre de doses qui nous seront livrées pourra progressivement augmenter. Nous avons eu des propos relativement encourageants de l'ARS sur le sujet. Toutefois, nous restons prudents. Si nous avons un peu plus de 300 vaccins, ce seront 30, 40, 50 vaccins supplémentaires, pas plus, dont nous bénéficierons.

Ce centre est ouvert à tous les habitants du territoire, à tous les habitants de la région voire de France mais il est malgré tout, du fait de la proximité, très utilisé par les Brunoyens puisque sur les 1 200 premières vaccinations que nous avons réalisées 50 % concernaient des Brunoyens.

Il me semble aussi important de souligner que nous sommes centre de vaccination parce que nous l'avons souhaité.

Au mois de décembre, j'ai indiqué au Préfet de l'Essonne que s'il devait faire des choix dans le département pour implanter des centres de vaccination nous serions volontaires pour en accueillir un. Les choses se sont donc passées de façon extrêmement simple et j'ai confirmé par écrit notre souhait d'installer ce centre qui, malgré tout, représente en termes de coût de fonctionnement des éléments assez sensibles, avec aujourd'hui environ 40 000 € de dépenses.

Néanmoins, il me paraissait tout à fait essentiel que la Ville de Brunoy s'inscrive dans cette stratégie nationale de vaccination et participe à l'objectif -je ne sais s'il sera tenu ou pas- de faire en sorte que le plus grand nombre de Français possible puissent être vaccinés d'ici l'été.

Sur le front de la pandémie, nous avons également été actifs sur différents autres sujets comme des opérations de dépistage, traditionnellement ouvertes à tout Brunoyen mais de façon plus ciblée. Lundi dernier, nous avons pu accueillir au collège Camus une première opération de test sur des élèves volontaires de cet établissement ainsi que pour les personnels enseignants de la ville.

Cette semaine, nous avons passé une nouvelle commande de masques pour enfant afin qu'à la rentrée des classes -je ne sais pas quand elle aura lieu, en tout cas nous nous préparons dans l'hypothèse d'une reprise début mars- chaque élève puisse disposer de deux masques en tissu lavables, de catégorie 1 puisque ce détail a toute son importance.

Ma deuxième information porte sur le plan de relance.

Effectivement, une très jolie communication est réalisée sur ce plan et bien souvent on nous sollicite pour nous dire : « *Allez chercher de l'argent* ».

Je vous précise qu'aujourd'hui ce sont 8 M€ sur l'ensemble du territoire de l'Essonne et donc si à Brunoy nous récupérons quelques subventions, ce ne seront pas 2 ou 3 M€ mais quelque chose de sensiblement plus faible.

Pour autant, nous maintenons un double travail sur le sujet.

Le premier travail est mené avec l'Éducation nationale, consistant à déposer dans les prochains jours un dossier pour finaliser l'équipement en tableaux numériques informatiques (TNI) de nos écoles. L'objectif est de faire en sorte que toutes nos classes en élémentaire soient dotées le plus rapidement possible de TNI puisque leur succès ne se dément pas dans les écoles.

Le deuxième élément que nous défendons et qui semble être assez bien vu au niveau de la Préfecture, c'est le projet de rénovation thermique du bâtiment administratif de la Mairie. Je suppose que vous voyez tous duquel nous parlons. Aujourd'hui, nous avons un projet de réhabilitation thermique d'environ 2 M€, que nous avons soumis à la Préfecture pour profiter, le cas échéant, de subventions qui pourraient nous être offertes.

Nous nous rendons compte à travers ce projet et d'autres -tout à l'heure, nous parlerons du budget- que nous développons aujourd'hui un grand nombre d'opérations de rénovation thermique sur nos équipements et spécifiquement sur nos écoles.

Un autre point est, me semble-t-il, intéressant. La Région Île-de-France a lancé un deuxième budget participatif, sur lequel notamment Karim Sellami nous avait sollicités lors de la première itération et il s'est trouvé qu'à l'époque nous n'avions pas pu proposer de dossier. Là, nous l'avons fait et nous avons présenté cinq dossiers qui ont été acceptés. Après, il faut voter. Donc, je vous invite toutes et tous avec vos familles, enfants, grands-parents, frères et sœurs à aller défendre les projets de Brunoy.

Ma dernière information est l'annonce de différentes arrivées parmi nous de nouveaux personnels qui nous ont rejoints notamment depuis le 1^{er} février dernier.

Julien Sahuguet est notre nouveau Directeur général adjoint chargé des services au public et aux Brunoyens, en remplacement de Frédéric Bulon.

Émilie Gaillard, qui est déjà peut-être un peu plus connue puisqu'elle est avec nous depuis quelque temps, va devenir notre Directrice générale adjointe chargée des moyens et des ressources (finances, RH, commande publique et informatique).

Je souhaite les accueillir et leur adresser tous mes vœux de succès et de bien-être dans notre collectivité.

Un certain nombre de collègues sont également arrivés dont certains sont présents ce soir.

Le service Urbanisme a été très singulièrement renforcé. Dans le même temps, les effectifs étaient tellement bas que le pourcentage d'augmentation apparaît extrêmement significatif. Toutefois, je vous rappelle quand même que nous avons créé au moins un poste dans ce service, si ce n'est pas deux d'ailleurs, en lien avec le PLU que nous allons définitivement approuver et l'AVAP.

Il nous a semblé important de renforcer ce service et d'y mettre à sa tête un architecte du Patrimoine : en l'occurrence, Alice Garcia Charlot, ainsi que Maxime Bertrand qui sera plus spécifiquement chargé de l'instruction du droit des sols.

Nous avons également une nouvelle collègue à la Commande publique, qui n'est pas présente ce soir mais avec qui vous ferez connaissance.

Je terminerai par la remplaçante de Fazia Marchand aux Finances, qui devrait nous rejoindre d'ici un mois et demi.

Je souhaite profiter de l'occasion pour saluer et remercier Fazia Marchand pour l'ensemble du travail qu'elle a pu accomplir dans notre collectivité depuis quelques années. Nous perdons quelqu'un de grande qualité mais elle part vers de nouveaux horizons, d'autres plaisirs et je voulais vraiment lui témoigner, au nom de vous tous, nos vifs remerciements.

Ce sont les informations à caractère général dont je souhaitais vous faire part.

Approbation des comptes rendus des séances du 26 novembre et 17 décembre 2020

M. le Maire.- Il nous faut approuver les comptes rendus des séances des 26 novembre et 17 décembre 2020. Y a-t-il des observations les concernant ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du compte rendu de la séance du 26 novembre 2020, qui est adopté à l'unanimité.

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020, qui est adopté à l'unanimité.

Présentation des décisions rapportées en séance

M. le Maire.- Je vous propose de passer rapidement en revue les différentes décisions dont vous avez le rapport sur table.

- Une décision porte sur la conclusion d'un avenant sur un de nos marchés, qui est lié au fait que les aménagements qui devaient être effectués au CCAS en 2020-2021 ont été reportés en raison notamment de la Covid.

- Une décision porte sur les tarifs des services Techniques.

Ce sont des choses assez classiques, notamment tout ce qui concerne les droits de voirie.

- Une suite de décisions porte sur un certain nombre de paiements d'honoraires à nos conseils pour :

- Une affaire qui nous oppose aujourd'hui à un ancien animateur de la ville ;
- Une affaire que vous connaissez bien, qui concerne le glissement de terrain de la rue des Vallées ;
- Une affaire relative à un sujet d'urbanisme ;
- Une affaire qui concerne un contentieux lié à la contestation d'une modification d'un plan de circulation sur la ville.

Ce sont les différentes décisions que j'ai été amené à prendre.

Avez-vous des questions ou des observations sur cette première partie de notre Conseil ? Je n'en vois pas.

Nous passons à l'examen de notre ordre du jour et nous commençons par une première délibération qui concerne les votes de la fiscalité locale.

PJ : Tableau des décisions

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 21.001/D FISCALITE DIRECTE LOCALE -VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021
- 21.002/D VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)
- 21.003/D BUDGET PRIMITIF 2021 - GESTION DU PARKING LACHAMBAUDIE (PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL)
- 21.004/D OCTROI DE GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2021
- 21.005/DE CREATION DE POSTE DE CONSEILLER RELATIONS USAGERS DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE
- 21.006/DJ RENOUELEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT(S) MATERNEL(S) - PERIODE : 01/01/2021 AU 31/12/2024
- 21.007/DN SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STAND DE TIR DU COUDRAY-MONTCEAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY
- 21.008/DP ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES COORDONNE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
- 21.009/E DEPASSEMENT DU PLAFOND DE JOURS EPARGNES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS AU TITRE DE L'ANNEE 2020
- 21.010/DE CREATION D'UNE INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR LES GARDIENS-BRIGADIERS MAITRES-CHIENS DE LA POLICE MUNICIPALE
- 21.011/C APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

L'ordre du jour étant ainsi arrêté, il est procédé à l'examen des rapports.

Affaire 21.001/D : FISCALITE DIRECTE LOCALE -VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021

Monsieur Bruno GALLIER, Maire, expose :

Il me semble qu'un document modificatif vous a été remis pour ce Conseil, sur lequel vous pouvez observer que le taux sur le foncier bâti progresse d'un point. Cette progression est liée à une modification dans le financement de la prestation « balayage ».

Je vais essayer de vous résumer les choses le plus simplement possible.

La compétence « balayage » est exercée aujourd'hui par notre Communauté d'agglomération et confiée pour ce qui concerne la réalisation du service au SIVOM.

L'Agglomération avait pour habitude et cela remonte au Val d'Yerres notamment, de financer 50 % de la dépense de « balayage » sur le budget de la CA et les autres 50% étaient prélevés par une majoration du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le Préfet de l'Essonne a formulé depuis deux ans maintenant des observations pour signaler le caractère non réglementaire de ce dispositif consistant à prélever sur la TEOM des sommes destinées à financer des prestations de balayage. Il a donc fallu mettre fin à ce dispositif et c'est ce qui a été adopté lors du dernier conseil communautaire.

Désormais, les prestations de balayage qui sont supportées par la Communauté d'agglomération seront intégralement payées par son budget.

Au moment des transferts, les éléments financiers ont été arrêtés sur la base d'un financement à 50 % par la TEOM. La Communauté d'agglomération se trouve donc, du fait de ce changement, avec un manque à gagner en termes de ressources correspondant à ces 50 % de prestation de balayage qui ne sont plus financés par la TEOM.

Cela entraîne ainsi un nouvel ajustement des attributions de compensation donc des relations financières entre la ville et l'Agglomération, pour faire revenir sur les villes une charge qui n'aurait jamais dû être supportée par la TEOM et qui aurait dû être prise en compte au moment des transferts dans les attributions de compensation.

On se retrouve dans un système où les budgets des villes vont devoir supporter 50 % de la prestation de balayage réalisée sur leur ville, les obligeant à augmenter très légèrement les impôts d'un point. Mais ce sera sans impact sur la feuille d'impôt des habitants puisque la colonne « Taxe foncière » augmentera d'un point et que parallèlement, sur la même feuille d'impôt, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères baissera du même montant. Au global, les sommes seront totalement équilibrées.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'arrêter pour 2021 le taux de Taxe foncière à 23,96 % -c'est une stabilité des taux, avec l'augmentation liée à la TEOM- et de maintenir la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 33,27 %.

Avez-vous des questions sur cette première délibération ? Monsieur Degen, oui...

M. DEGEN.- Bonsoir, chers collègues.

Vous parlez de stabilité des taux. Je vous rappelle que l'on a voté l'augmentation de la Taxe foncière le 2 juillet 2020, de 26 %. Effectivement, cette année c'est stable mais nous avons tout de même pris une hausse de 26 %. Je m'étais exprimé sur ce point au niveau de notre groupe dans la tribune et lors du conseil municipal et donc je ne vais pas reprendre tous les arguments.

Je constate sur ma Taxe foncière qu'en 2019 j'étais à 17,25 % -je parle de la part communale- et qu'en 2020 je suis passé à 22,95%.

Effectivement, je suis d'accord avec vous, les 1 % c'est un transfert. Toutefois, je note que nous avons tout de même pris 26 % et tous les Brunoyens l'ont remarqué sur leur facture de Taxe foncière.

Affaire 21.001/D : FISCALITE DIRECTE LOCALE -VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021

C'était une remarque et c'est la raison pour laquelle, pour être cohérent avec notre vote lors du Conseil du 2 juillet 2020, notre groupe votera contre cette stabilisation mais augmentation à 23,96 %.

M. le Maire.- Très bien. Monsieur Sellami ?

M. SELLAMI.- Bonsoir, chers collègues.

Sur le point qui est soumis à délibération, notre question est du même ordre. Outre le transfert de pourcent qui a été expliqué de manière très précise à l'instant, le nouveau taux de Taxe foncière qu'il nous est demandé de valider est présenté comme une prolongation. Effectivement, c'est une prolongation, c'est un maintien mais d'une décision très récente à laquelle nous ne nous étions pas opposés. Nous nous étions en effet abstenus pour acter le fait que la Ville a besoin d'avoir les moyens de mener sa politique et c'est en ce sens que nous regarderons si effectivement le surcroît de recettes, qui était apporté par la hausse votée comme le rappelait M. Degen en juillet dernier, sert bien le projet politique qui était annoncé.

Ma deuxième remarque porte sur ce que vous avez expliqué, à savoir le transfert de la compétence « balayage ».

Si je comprends bien, c'est neutre fiscalement et c'est un simple transfert. Cela signifie aussi que nous reprenons plus directement le contrôle et les choix que nous faisons sur cette compétence « balayage ».

Si je ne me trompe pas, à la lecture des chiffres il me semble avoir vu que ce que paie la Ville de Brunoy au SIVOM pour la compétence « balayage » représente un budget de 700 000 €.

J'aimerais savoir si nous profiterons de cette occasion de transfert de budget pour nous reposer des questions sur les choix de balayage en termes de méthode, de technique et d'outil.

Si j'ai bien compris, aujourd'hui on achète l'essentiel de notre balayage au SIVOM, reposant en grande partie sur des moyens mécaniques et des locations de matériels mécaniques facturées de manière assez élevée et tout à fait normale du fait du coût élevé de ces matériels auprès du SIVOM.

Ne pourrait-on pas mener une réflexion en commission sur les choix qui sont faits et peut-être davantage privilégier des travaux qui créent de l'emploi ? Car, encore une fois, c'est une charge importante. On peut imaginer de l'emploi manuel pour remplacer peut-être certaines machines, en particulier des souffleurs thermiques que de plus en plus de villes en Europe abandonnent parce qu'elles ont de nombreuses contraintes aussi bien sonores que de transfert de pollution.

Je ne serai pas plus long mais la question est celle-ci : cette reprise du contrôle de la compétence « balayage » n'est-elle pas l'occasion de reposer le sujet ?

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Sellami, j'entends totalement ce que vous dites et nous avons dès à présent engagé une discussion assez ferme avec le SIVOM. Je les vois la semaine prochaine et nous avons déjà eu une première réunion.

L'efficacité du dispositif consistant à faire tourner des balayeuses dans nos rues qui sont malheureusement de plus en plus encombrées de voitures entre lesquelles elles doivent slalomer, me paraît tout à fait discutable. C'est pourquoi, selon moi, il nous faut complètement repenser la prestation de balayage. Nous sommes partis dans cette idée à la fois de réduire le coût de la prestation, c'est clair, mais peut-être aussi de nous tourner vers la définition d'un nouveau mode d'intervention en balayage dans l'espace public. C'est quelque chose auquel, personnellement, je tiens énormément et donc nous allons y travailler.

Du reste, je pense que je devrais être en capacité d'ici l'été prochain de revenir vers vous pour vous donner un certain nombre de premières pistes ou de premières modifications apportées à notre dispositif de balayage.

Affaire 21.001/D : FISCALITE DIRECTE LOCALE -VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2021

Monsieur Degen, je me rappelle bien que vous vous étiez opposé à l'augmentation de la fiscalité l'an dernier. Je ne l'ai pas oublié. Par contre, je n'ai pas retenu les arguments que vous aviez développés sur le sujet.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles 1636B sexies et suivants du Code général des impôts déterminant les modalités du vote des taux des impôts locaux par les assemblées locales,

Considérant que lors du transfert de la compétence balayage à la Communauté d'Agglomération (VYVS), les attributions de compensations initiales ont été calculées en tenant compte du financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 50% de cette compétence sur l'ensemble du territoire.

Considérant qu'à la demande du contrôle de légalité, la totalité de la compétence balayage doit désormais être financée par le budget de l'agglomération, ce qui pour effet de revoir à la hausse l'attribution de compensation que verse la ville de Brunoy à l'agglomération.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la neutralité financière pour la ville, une évolution du taux de TFB à hauteur de 1,01% est nécessaire. Cette évolution est également neutre pour les contribuables puisqu'une diminution de la TEOM sera appliquée par le VYVS en parallèle.

Considérant ce qui précède et au vu du budget prévisionnel 2021, il est proposé à l'Assemblée délibérante de relever le taux de la taxe sur le foncier bâti et de maintenir celui du foncier non bâti comme suit :

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

28 Voix Pour, 3 Voix Contre, 3 Abstentions

ARTICLE 1 : **FIXE** le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti	23,96 %
- Taxe sur le foncier non bâti	33,27 %

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur SERGI Dominique, Adjoint au Maire, expose :

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais m'efforcer d'être aussi synthétique et concis que possible compte tenu de l'ordre du jour particulièrement substantiel qui vous est proposé ce soir. Toutefois, je ne passerai pas sur les éléments saillants de ce budget qui s'inscrit, pour l'essentiel, dans les perspectives et les orientations qui vous ont été présentées au cours du précédent débat d'orientations budgétaires.

Ce budget a été bâti avec la difficulté que vous savez, liée à la crise Covid.

Nous n'avons pas encore le résultat définitif de l'exercice 2020 -il fera l'objet d'une prochaine délibération- qui a été fortement impacté par la crise. La prévision s'efforce d'en tenir compte le plus possible, mais elle s'appuie aussi sur du réalisé 2019 puisqu'au final l'année 2020 s'avérera probablement atypique sur certaines dépenses et certaines recettes. En tout état de cause, je fais confiance au service Finances dont le travail a été salué et à Mme Marchand ici présente, sa responsable, pour s'avérer généralement très précis dans ses prévisions et donc je ne doute pas que l'exercice soit très bien cadré.

Ce budget s'établit, toutes sections confondues, à un peu plus de 45 M€ : 31,9 M€ en section de fonctionnement et 13,3 M€ en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en hausse de 2,8 %.

Les dépenses d'investissement s'avèrent nettement supérieures à celles envisagées l'année précédente et comprennent le remboursement de la dette à hauteur de 2,34 M€. Cela laisse tout de même près de 11 M€ de dépenses d'équipement -10,9 pour être précis-, ce qui représente un effort substantiel.

Un autre élément, qui lui n'est pas tout à fait en phase avec celui que nous escomptions et tel que nous l'avions présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, c'est l'épargne de gestion qui s'établit à un peu moins de 3,6 M€ alors que nous l'avions souhaitée à 4 M€. Nous n'avons pas renoncé à cet objectif sur la durée du mandat. Toutefois, nous devons acter qu'effectivement pour cette année nous prévoyons de manière prudente une épargne de gestion de 3,6 M€, dans l'attente de l'exécution de ce budget que nous nous efforcerons de tenir le mieux possible pour *in fine* peut-être le réaliser mais ce sera le compte administratif 2021 qui nous le montrera.

Je ne vais pas vous commenter le tableau des grands équilibres du budget néanmoins vous présenter l'essentiel et passer rapidement d'une section à l'autre.

Je commence par le fonctionnement, en vous rappelant tout de même quelques éléments qui vont caractériser ce budget.

La réforme de la Taxe d'habitation, donc sa suppression, se poursuit et ce jusqu'à 2023.

Nous commençons à exonérer les ménages qui ne l'avaient pas été au titre de la première tranche. À Brunoy, c'est d'ailleurs plus que 20 % qui est la moyenne nationale.

Cela va à nouveau rebattre les cartes de la fiscalité locale mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous vous informons que dans ce chamboule-tout de la fiscalité locale :

La Commune lancera un audit financier mais aussi organisationnel pour s'assurer de la meilleure allocation de ses ressources.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

La Commune s'engagera résolument dans des dépenses notamment en termes de prise en compte des problématiques climatiques avec la mise en œuvre du dispositif « Canicule » dans les écoles, mais aussi pour l'étude et la mise en œuvre d'un plan « Vélos » et d'une rénovation thermique du bâtiment administratif.

En section de fonctionnement, le budget s'établit à 31,9 M€, en hausse de 1,2 % par rapport au budget primitif 2020.

S'agissant des recettes :

- Nous prévoyons une augmentation des recettes des services du fait -nous l'espérons- d'une activité un peu plus abondante que celle de l'année précédente.
- Nous escomptons :
 - une stabilisation de nos dotations de l'État à 4,9 M€, ce qui est une bonne chose ;
 - une fiscalité qui reste dynamique, indépendamment du fait de la stabilité des taux, en raison de l'actualisation des bases de 1 % décidée dans la Loi de Finances.
- Nous anticipons une progression également des droits de mutation sur les transactions immobilières, que nous prévoyons à 1,4 M€.

Ainsi, nous devrions être assurés d'une collecte fiscale supérieure à 21 M€, en hausse de près de 5,6 %.

S'agissant des dépenses :

Le point le plus saillant, et M. le Maire vous en a déjà donné une partie des raisons, ce sont les charges de personnel qui augmentent de 3,5 %, pour notamment mieux doter certains services. C'est ainsi le cas de l'Urbanisme, de la Direction générale mais aussi de la Police municipale. Un ensemble de raisons classiques peuvent aussi expliquer l'évolution de la masse salariale comme le glissement vieillesse technicité (GVT), les reclassements indiciaires décidés par l'État qui s'imposent aux collectivités et la vie courante des agents avec les avancements d'échelons, les prises de grades et les promotions diverses.

Nous constatons également dans ces dépenses de fonctionnement le reversement de fiscalité à la Communauté d'agglomération qui progresse de près de 13 % pour s'établir à 440 000 €.

En section d'investissement, le budget s'établit à 13,3 M€, hors financements que nous pourrions obtenir dans le cadre du programme France Relance, pour lequel nous ne disposons pas d'informations suffisamment précises pour inscrire des crédits à ce titre. Cela fera sans doute l'objet, s'il y a lieu, d'un budget supplémentaire et c'est à ce titre que nous avons engagé, par exemple, le projet de rénovation thermique du bâtiment administratif.

C'est une prévision prudente qui pourrait s'avérer un peu plus généreuse si nous obtenons des crédits de l'État au titre de cette opération.

Pour autant, le programme est ambitieux avec, comme vous le voyez, plus de 10,9 M€ de dépenses d'équipement envisagées.

Sans vous détailler l'ensemble des opérations, les trois grandes masses que nous positionnons sont les suivantes (*page 8*) :

- Plus de 3,5 M€ sur l'espace urbain et la voirie ;
- Plus de 4,2 M€ sur les domaines scolaire et petite enfance ;
- Plus de 3 M€ sur les autres besoins, bâtimentaires notamment.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Nous assurons le remboursement de notre dette qui s'établit, pour cette année, à 2,34 M€, somme dont je vous fais observer qu'elle est largement inférieure à la capacité d'autofinancement de la Commune qui est à 3,6 M€. Cette situation est tout à fait conforme à ce qui a toujours été le cas à Brunoy et qui est une règle prudentielle absolue.

S'agissant des recettes, les ressources propres de la Commune entre l'autofinancement et les diverses dotations, subventions, fonds de compensation de la TVA assureront 6,75 M€, soit un peu plus de 50 % des besoins de financement. Le reste va ainsi nous induire un besoin d'emprunt d'un peu plus de 6,5 M€, ce qui aura pour conséquence une variation d'endettement d'un peu plus de 4,2 M€ au 31 décembre 2021.

Parmi ces ressources, nous comptons sur les collectivités partenaires et notamment le Contrat d'aménagement régional et le Contrat départemental.

Je le répète, nous n'avons pas d'éléments plus précis à ce stade sur le plan France Relance directement piloté par l'État.

Pour autant, ce budget s'engage résolument dans la mise en œuvre de la politique décidée et présentée dans le cadre de la récente campagne municipale de 2020, avec un tournant résolu notamment sur les enjeux climatiques et de développement durable.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci, Dominique, de cette présentation.

Je souhaiterais très rapidement revenir sur trois éléments qui me paraissent tout à fait essentiels dans ce budget.

D'abord et il faut que tout le monde en ait la vision précise, c'est l'effort d'investissement significatif que nous réalisons. Nous positionnons un montant de crédit d'investissement tout à fait important. Je ne sais pas si vous avez pu regarder dans les documents détaillés notamment les ratios, comparativement aux villes de la même strate : à Brunoy, nous allons dépenser 419 € d'investissement par habitant là où la strate est à 294. Vous voyez l'importance de l'écart. C'est un peu finalement -si je reviens au débat sur la fiscalité que nous avons tout à l'heure- le fait d'avoir augmenté la fiscalité qui nous permet de le faire. Tout le monde doit en avoir conscience et si nous ne l'avions pas fait, nos écoles resteraient dans l'état où elles sont (notamment au niveau du confort thermique), nos équipements sportifs également ainsi que nos routes.

C'est parce que nous avons réussi grâce à cette augmentation de la fiscalité à nous dégager des marges financières significatives, que nous sommes en capacité sur le mandat qui s'ouvre de développer un certain nombre de projets importants qui préparent Brunoy à l'avenir.

Ensuite, l'autofinancement me paraît être également un élément auquel nous devons les uns et les autres être totalement sensibilisés.

Dominique Sergi le soulignait, nous avons un objectif à 4 M€ et finalement, sur ce budget, nous ne sortons qu'à 3,6 M€ d'autofinancement.

C'est déjà 3,6 M€. Brunoy n'a jamais su dégager une marge d'autofinancement aussi significative au niveau de son budget et donc je ne suis pas inquiet.

Je suis convaincu que dans la réalisation nous atteindrons les 4 M€. En effet, nous avons engagé -les services y sont totalement mobilisés- un certain nombre de travaux de réflexion sur la maîtrise d'un certain nombre de dépenses.

L'idée aujourd'hui est que tout euro dépensé soit un euro utile pour les Brunoyens.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Tout cela va nous mettre sous tension et c'est la justification de l'audit que nous souhaitons lancer pour bien comprendre où se situent nos marges de manœuvre.

Karim Sellami disait tout à l'heure est-ce que les prestations de nettoyage telles qu'elles sont organisées aujourd'hui sont satisfaisantes ? J'ai répondu non, mais je pense que ce ne sont pas les seules prestations sur lesquelles nous pouvons réfléchir. Il y a sans doute encore aujourd'hui un certain nombre de choses que nous faisons parce que nous avons l'habitude de les faire, qu'il faut certainement repenser non seulement pour faire autrement mais aussi pour réaliser des économies.

Enfin, le troisième chiffre important c'est le besoin d'emprunt.

Tout à l'heure, Dominique Sergi parlait d'une variation d'endettement de 4,2 M€. Cette variation est importante et je suis certain que lorsque nous aurons réintégré les résultats de l'exécution budgétaire 2020, nous verrons ce chiffre baisser. Nous n'avons donc pas à nous inquiéter aujourd'hui du niveau de l'endettement sur Brunoy car, en termes de réalisation budgétaire, nous faisons toujours mieux et aussi parce que nous sommes en capacité de dégager des marges d'autofinancement extrêmement significatives.

L'endettement en soi ne veut rien dire.

L'endettement n'a du sens uniquement que par rapport à notre capacité à rembourser la dette que l'on a : si on est très riche avec une énorme dette, ce n'est pas grave ; si on est très pauvre avec une importante dette, là c'est plus gênant.

Je ne dis pas que nous sommes très riches, loin s'en faut. En tout cas, nous essayons de dégager un autofinancement suffisant chaque année pour pouvoir se permettre d'investir pour l'avenir de notre ville.

Avez-vous des questions par rapport à la présentation de ce budget ?

M. SERGI.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, j'ai une précision à apporter car j'ai communiqué un élément erroné que je souhaiterais corriger grâce à la vigilance de Mme Marchand.

M. le Maire.- Il s'agit des 440 000 € d'attribution de compensation ?

M. SERGI.- Effectivement.

Il y avait eu ce débat sur la problématique de l'augmentation des taux à la suite du transfert de la compétence « balayage » à la Communauté d'agglomération et, effectivement, je n'avais pas le chiffre qui intégrait le montant du reversement de fiscalité que la Commune devait supporter à raison de ce transfert de compétence. De ce fait, le reversement de fiscalité ne va pas s'établir à 440 000 € mais à 820 000 €, ce qui est autrement plus conséquent. Cela n'impacte pas globalement l'équilibre de la section de fonctionnement ni même celui plus global du budget. Toutefois, c'est une correction qu'il convenait de vous apporter et je vous prie de m'excuser pour cette erreur de présentation initiale.

M. le Maire.- Merci Dominique.

Y a-t-il des observations ou des questions sur ce budget primitif ? Monsieur Sellami...

M. SELLAMI.- Nous avons regardé ce budget de près puisqu'il reflète les choix de l'exécutif et comme cela vient d'être rappelé nous avons observé plus précisément les deux sections : d'abord, la section de fonctionnement du quotidien de la gestion de Brunoy tel qu'il est aujourd'hui et des coûts de gestion qu'il entraîne ; ensuite, les choix d'investissement qui préparent le Brunoy de demain. Nous avons donc regardé ces deux axes-là et nous avons quelques questions qui peuvent sembler de détail et qui n'ont pas nécessairement pu être posées en commission parce que ce n'est pas si simple que cela d'être en visio et d'avoir le temps de travailler les documents. Donc, je m'en excuse par avance. Puis, nous avons quelques points de fond.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

S'agissant des points de détail, nous lisons en particulier que le budget « études & recherches » s'établit à 129 000 €. C'est une bonne chose. Les études d'aujourd'hui étant les projets de demain, elles sont évidemment nécessaires. J'imagine qu'il y a une part de l'étude « Cantine » relative à la mutualisation qui était passée en Conseil. Mais quelles sont les autres études prévues ?

Le poste « combustible » progresse de 80 000 €. Cela nous étonne, d'autant plus sur une année qui est en partie confinée. Pourquoi faire progresser autant ce poste ?

Au poste 520 (numéro de la colonne) « intervention sociale », une prestation « autres charges de gestion courante » passe de 172 000 € à 220 000 €. C'est son contenu, plus que son montant, qui nous interroge. De quoi s'agit-il ?

Nous avons cherché où pouvait se trouver le budget participatif prévu pour les conseils de quartier. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas prévu mais nous ne l'avons pas vu flécher comme tel.

Au sujet du fonctionnement, nous souhaitons faire part de trois points d'interrogation.

D'abord, le poste « information / communication / publicité » représente 768 000 € dont 540 000 € de masse salariale. C'est très bien. Nous ne contestons pas ce chiffre en soi car il est tout à fait normal qu'une Mairie communique sur ses activités auprès de sa population. Il est évident que c'est une fonction centrale de la collectivité et que cela demande du professionnalisme et des équipes. Notre question est : communiquer mais pour quoi faire ? Au service de quoi ? Quel est l'objectif de communication de l'année 2021 puisque c'est un choix de dépense de gestion de 768 000 € ?

Les choix de communication jusqu'à présent nous ont très largement semblé être des axes de promotion de l'activité et de l'équipe en place. Notre question sur ce point-là est quel est l'objectif 2021 de cette dépense de 768 000 € ?

Ensuite, le poste « colonies de vacances » (page 35 du budget primitif) s'établit à 40 000 €. Si on compte le nombre de jeunes susceptibles de partir en colonie de vacances dans une tranche d'âge de 7-17 ans, on estime en avoir à peu près 4 000. 4 000 jeunes - 40 000 €, soit un budget de 10 € par jeune. Ce n'est pas étonnant, au regard de ces chiffres-là, que seuls 70 ou 72 jeunes étaient partis accompagnés en colonie de vacances en 2019. Nous l'avons d'ailleurs constaté lors d'un précédent Conseil.

Ce choix budgétaire nous semble particulièrement scandaleux.

Autant, comme c'était présenté, nous comprenons tout à fait qu'il faille dégager des marges d'autofinancement pour pouvoir investir mais aux dépens de quoi, de quel choix, de quelle population ? En tout cas il nous semble que les jeunes, en particulier ceux qui ont peu de revenus et qui ont bien moins accès aux vacances, devraient être accompagnés par la Ville. Ces jeunes-là resteront en ville, devant leur poste de télévision ou dans la rue et ils n'iront pas découvrir d'autres paysages, d'autres villes, d'autres cultures.

Dans le même temps, on fait d'autres choix de dépenses : on continue de décaisser 47 000 € par an pour régler les loyers du Centre médical au-dessus du Centre commercial Talma et on choisit d'investir 267 000 € dans de nouvelles caméras.

Ne serait-il pas un objectif réaliste notamment compte tenu des marges de manœuvre 2021, que de budgéter suffisamment pour faire partir trois ou quatre fois plus de jeunes qui en plus, au lendemain du confinement, en ont particulièrement besoin ?

S'agissant enfin des engagements au titre du Pacte pour la Transition, vous vous rappelez Monsieur Gallier que vous aviez signé lors de la campagne, tout comme nous, ce Pacte qui comportait un certain nombre d'engagements.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Nous voudrions nous assurer que ces engagements soient bien servis et pris en compte dans le budget, pas nécessairement tous la première année mais au moins que certains d'entre eux le soient.

Ces engagements du Pacte pour la Transition sont d'ailleurs en ligne s'agissant de la Ville de Brunoy.

J'en citerai quelques-uns :

- L'alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable en restauration scolaire ;
- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique et notamment en accompagnant les plus précaires ;
- Limiter la place des véhicules les plus polluants en ville ;
- Préserver et développer la trame verte et bleue.

Je ne serai pas plus long car nous en parlerons lors du PLU mais, budgétairement, je n'ai rien vu de spécifique qui le soutenait.

Ce sont les points que nous souhaitons soulever s'agissant du fonctionnement.

Au sujet de l'investissement, nous avons trois interrogations.

Notre question de compréhension porte sur la requalification du centre historique pour 500 000 €. Il ne nous est pas apparu que le projet nous ait été présenté et nous voulions savoir si les plans sont déjà réalisés et notamment si le plan de circulation et le plan de stationnement sont modifiés.

La rénovation énergétique du groupe scolaire Robert Dubois a été citée. Ce chantier est très intéressant et nous voudrions savoir si les matériaux employés seront des matériaux biosourcés et s'il est prévu que le bâtiment produise une partie de son énergie.

Nous avons une interrogation sur le point majeur des choix d'investissement qui semble être ce qui s'appelle le « plan fraîcheur dans les écoles ». D'après le tableau qui nous est présenté, c'est le grand investissement de 2021 avec 2 M€ prévus sur ce seul poste, soit 20 % de l'ensemble de nos investissements. C'est un vrai choix, un choix net et ce n'est pas nous qui allons vous reprocher de faire de vrais choix. Toutefois, de quoi s'agit-il exactement ? À la lecture du seul libellé « plan fraîcheur dans les écoles », nous ne comprenons pas de quoi il peut s'agir. Nous ne comprenons pas non plus comment les conseillers municipaux y compris ceux de votre équipe qui vont voter ce budget pourraient sérieusement voter pour un choix budgétaire aussi lourd sur la base de ce seul libellé. Ont-ils reçu des informations que nous n'avons pas eues ? En tout cas, nous n'avons rien reçu. Pourrions-nous en savoir plus ?

L'investissement dans l'adaptation de nos villes au réchauffement climatique est inéluctable. Les climatologues de Météo France ont révélé les prévisions pour des hausses de température en France cette semaine ou il y a 10 jours et il est normal d'adapter les villes à cela. C'est une des deux jambes, à savoir s'adapter au changement et modifier collectivement nos comportements pour ralentir cette hausse des températures. Nous remarquons qu'avec ce choix-là on marche sur une jambe. On fait même un bond à cloche-pied sur cette jambe et donc nous espérons que ce sera le premier bond d'au moins un triple saut sur l'ensemble des autres dimensions.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Degen...

M. DEGEN.- Je souhaiterais une clarification quant au montant total de la dette. J'en étais resté à 28 M€, donc si je rajoute les 6,56 M€, soit 7 M€, j'arrive à environ 35 M€. Pourriez-vous me confirmer la dette totale ?

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

M. le Maire.- Très bien. Nous allons vous apporter ces précisions.

Dominique Sergi, le rapporteur, tu as la parole, puis je compléterai sur un certain nombre d'éléments.

M. SERGI.- Je n'ai pas réponse à tout mais je vais commencer par la dernière question.

Le besoin d'emprunt s'établit effectivement à un peu plus de 6 M€ mais la dette ne va pas augmenter de plus de 6,5 M€. Pourquoi ? Il me semble avoir dit au moins trois fois que nous allons rembourser à peu près 2,34 M€. Donc, c'est la différence. La variation d'endettement est de 4,22 M€ dans l'attente de l'exécution du budget, que nous espérons très vertueuse comme c'est généralement le cas. Et donc, je serais prêt à parier que la variation d'endettement que nous constaterons au 31 décembre 2021 sera inférieure à 3 M€. Donc, 31 M€ à peu près. Je ne m'engage pas sur ce chiffre néanmoins c'est ce que nous espérons.

S'agissant des observations de M. Sellami, je précise que je n'ai pas réponse à tout mais j'ai bien vu que toutes les questions avaient été notées et notamment sur celles précises sur les variations de dépenses de fonctionnement, les réponses vous seront apportées au besoin par une communication ultérieure, personnellement, par courriel.

Sur les « études & recherches », d'une manière générale tous les investissements d'ampleur sont précédés de frais d'études. D'ailleurs, ces études sont elles-mêmes incorporées : une écriture annuelle est prévue pour cela aux immobilisations corporelles nous permettant d'obtenir la restitution d'une partie de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA puisqu'elles sont en général étroitement associées aux travaux que ces travaux d'étude précèdent. Vous avez cité les travaux emblématiques mais les projets groupes scolaires en particulier sont de gros consommateurs de travaux d'étude notamment.

Sur les combustibles, je n'ai pas la réponse à brûle-pourpoint mais je m'engage à ce qu'elle vous soit apportée.

Sur les interventions sociales, c'est la signature notamment de la crise sanitaire puisque tous les budgets sociaux ont été abondés par la Collectivité notamment celui du CCAS.

Au sujet du budget participatif pour les conseils de quartier, effectivement comme vous je n'ai pas vu de ligne dédiée mais un gros poste « autres frais divers » s'établit à plus de 600 000 € dont je ne serais pas surpris que le budget participatif en fasse partie (compte 6188).

Vous nous interrogez sur les choix de communication et d'abord sur le budget, qui est conséquent mais qui n'est pas en soi contestable. Peut-être que M. le Maire souhaitera plus particulièrement s'exprimer sur le sujet mais j'ai cru comprendre que vous doutiez que ces choix de communication aillent au-delà de l'auto-promotion de la politique municipale. Selon moi, cela va bien au-delà. Il y a sans doute cette dimension-là qui est inévitable à l'exercice d'une responsabilité communale mais il y a aussi la volonté de tout simplement mettre en valeur, donner du sens à l'action municipale et informer le mieux possible nos citoyens. Cela mérite-t-il un débat plus étoffé ? Ce n'est pas à moi de le dire. En tout cas, je pense que M. le Maire n'hésitera pas à compléter s'il décèle une arrière-pensée derrière cette observation.

Sur le poste « colonies », son budget à 40 000 € n'apparaît effectivement pas substantiel mais il n'y a pas d'évolution à la baisse. La politique Jeunesse a même plutôt été étoffée ces dernières années. Cela ne se traduit pas forcément par les séjours « colonies » et c'est un sujet sur lequel nous pourrions sans doute faire mieux.

Ce sujet n'est pas simple car ce n'est pas véritablement le métier de la Commune qui, en dehors de financer, aurait du mal à faire mieux que des organismes spécialisés en la matière. Si nous devons faire les choses nous-mêmes, en tout cas c'est généralement comme cela que nous essayons d'envisager les politiques à Brunoy, nous souhaitons les faire bien. Et sur un sujet comme celui-ci, des organismes sont plus efficaces que nous parce que c'est leur activité principale. Par ailleurs, il existe d'autres sources de financement pour ces jeunes en particulier défavorisés que vous sembliez cibler.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Je suis certain qu'Éric Adam et Sandrine Lamiré ont une préoccupation à ce sujet et qu'ils ne manqueront pas de revenir vers vous.

En tout cas, je sais que malgré ce budget limité c'est une affaire qui, au regard des enjeux qui ne sont pas très importants, est pourtant d'une assez grande complexité administrative à gérer. Ce n'est pas quelque chose de simple pour les services que de s'occuper de cette activité. Il faut sans doute en faire plus, mais c'est pour le coup une réorientation assez importante de cette politique à envisager avec les référents de ces activités.

Sur la question que vous avez évoquée relative au Pacte pour la Transition, qui s'inscrit dans des politiques plus générales ou des lignes directrices nationales, je laisserai M. le Maire ou mon collègue Jérôme Meunier vous apporter des compléments.

Il en sera de même pour la requalification du centre-ville puisque mon collègue, Nicolas Dohin, ici présent, pourra peut-être vous apporter quelques éléments et notamment sur le fait que ce ne soit pas encore passé en commission, mais je ne doute pas que ce sera le cas le moment venu.

Quant au choix de rénovation énergétique pour lequel vous avez cité des matériaux biosourcés, il me semble que Jérôme Meunier dispose également d'éléments d'information en la matière, et plus généralement sur le « plan fraîcheur » qui effectivement, vous l'avez bien ciblé, est le gros investissement de l'année. Jérôme, tu seras en mesure d'en apporter un peu plus ?

M. MEUNIER. - Oui.

M. SERGI. - Je laisse donc la parole à mon collègue et à M. le Maire.

M. le Maire. - J'apporterai quelques petits compléments d'information.

D'abord, j'ai le souvenir très précis d'être venu dans chacune des commissions vous présenter dans le cadre du DOB l'ensemble des opérations que vous retrouvez aujourd'hui dans cette proposition budgétaire. Ce n'est donc pas une découverte, ces projets-là ayant été présentés. J'entends que la présentation en commission ait été très limitée mais ce sont aujourd'hui des projets qui sont travaillés, sur lesquels évidemment nous reviendrons vers vous au moment où quelque chose d'un peu élaboré aura été défini. C'est le cas notamment pour la question du centre historique.

Il n'y a pas de ligne spécifiquement dédiée au budget participatif.

Le budget participatif, ce n'est pas de la dépense en plus mais c'est la possibilité donnée aux habitants de choisir un projet et de le financer sur les enveloppes qui ont été allouées dans le cadre budgétaire. C'est une autre façon de décider mais ce n'est pas de la dépense en plus.

Nous ne savons pas trop où va se positionner ce budget participatif : est-ce que ce seront des dépenses de voirie, le souhait d'avoir un service supplémentaire ou la volonté d'avoir un lieu de convivialité ? Cela peut toucher de nombreuses lignes budgétaires. Lorsque nous aurons ces choix en main, nous trouverons à l'intérieur de ces lignes budgétaires les éléments pour financer ce budget participatif. Et s'il faut faire des virements de crédit, nous le ferons pour assurer le financement de ces opérations.

Vous avez parlé tout à l'heure du cabinet médical Talma. Je vous rappelle qu'en face de la dépense il y a un montant équivalent en recettes et donc c'est une opération qui est totalement équilibrée puisque les médecins paient un loyer à la Ville. Par conséquent, ce n'est pas une perte pour la Commune.

Vous avez raison, le budget exprime des priorités et à sa lecture il ressort très fortement une priorité sur l'éducation - petite enfance, qui va d'ailleurs nous tenir tout le mandat. En effet, un grand nombre d'opérations vont émerger durant ce temps et donc les écoles et la petite enfance sont une priorité municipale sur ce mandat.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Vous avez souligné un autre sujet qui sont les 267 000 € d'acquisition de caméras.

Je considère aujourd'hui que la question de la sécurité est essentielle et que nous devons répondre aux préoccupations des habitants sur le sujet. Je peux vous assurer que ce que nous vivons au niveau de l'organisation actuelle des forces de police nationale nous oblige à développer des réponses au plan local. C'est la raison pour laquelle je revendique cette priorité donnée à la sécurité sur notre territoire.

Je vais peut-être partager la parole avec Jérôme Meunier. Sur le groupe Robert Dubois, il s'agit bien de matériaux biosourcés ?

M. MEUNIER.- Tout à fait.

M. le Maire.- Je te laisse peut-être répondre sur le « plan fraîcheur » ?

M. MEUNIER.- Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, lors de l'examen du budget de l'année précédente nous avons effectivement pu recevoir quelques critiques sur le fait que notre budget ne faisait pas la part belle à l'environnement et au développement durable. J'avais aussi entendu qu'il pouvait s'agir d'un budget qui ne prépare pas l'avenir et là c'est très intéressant lorsqu'on lit les dépenses d'investissement qui sont prévues.

Si l'on prend les différents projets : rénovation énergétique du groupe scolaire Robert Dubois, « plan fraîcheur », isolation thermique du bâtiment administratif, marché de performance énergétique, renaturation des anciens parkings Talma, déploiement du plan « Vélos », travaux de péril rue des Vallées, ce sont environ 5 M€ d'investissement qui sont prévus sur le développement durable et j'aurais souhaité que cela puisse être souligné aussi par nos oppositions.

Pour revenir au « plan fraîcheur », comme indiqué il a été présenté mais très brièvement et donc je peux comprendre qu'il soulève des interrogations.

Ce plan est composé de trois parties :

La première, c'est la partie « cours d'école ».

À la Toussaint, nous avons planté 22 arbres dans les cours d'école de façon à pouvoir y faire un peu d'ombre et que lors des fortes chaleurs les élèves puissent bénéficier de cette ombre et avoir moins chaud.

La deuxième, c'est la mise en place de climatisations réversibles dans les écoles et les structures petite enfance de la ville.

Ce sont des climatisations qui à la fois lors des fortes chaleurs permettent de faire du froid mais aussi du chaud en hiver.

Ces climatisations vont également nous permettre de réduire notre consommation d'énergie en hiver.

Cela a été vu avec les directeurs d'école et les responsables de structure petite enfance, pour trouver quels étaient les lieux les plus adéquats pour installer ce type de matériel. La plupart du temps, ce sera tout ce qui est salles de motricité et dortoirs en structure petite enfance et en maternelle, et plutôt salles de motricité dans les écoles.

La troisième, ce sont les brises soleil.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Certaines écoles ont des façades exposées au sud, avec parfois de très fortes chaleurs et donc il y a une véritable attente de disposer d'éléments permettant de limiter l'impact du soleil et que le soleil puisse percer dans les salles de classe. C'est la raison pour laquelle nous projetons d'installer des brises soleil dans plusieurs écoles comme l'école des Mardelles qui est réellement impactée, l'école du Chêne et éventuellement l'école Talma où il est nécessaire de les réhabiliter.

Je vous précise aussi, au fur et à mesure des études et de nos réflexions sur le sujet, que le budget de 2 M€ qui est budgété là ne sera sans doute pas atteint. Déjà, une partie est prise en charge par la Région dans le cadre du Contrat d'aménagement régional et il nous apparaît qu'une grosse partie de ce budget pourrait être mise sur une ITE supplémentaire, une rénovation énergétique globale d'une école qui pourrait être celle des Mardelles où les besoins sont importants. Après Robert Dubois, comme vient de le rappeler M. le Maire, un effort supplémentaire sera réalisé sur une nouvelle école de la ville.

Je ne sais pas si d'autres questions avaient été abordées concernant l'environnement, auxquelles je pourrai répondre.

M. le Maire.- Avons-nous répondu à toutes vos interrogations ? Monsieur Basset...

M. BASSET.- Je souhaiterais vous faire part d'une sorte d'inquiétude. La crise sanitaire que nous avons traversée et que nous continuons de traverser, dont nous ne savons pas encore combien de temps elle va durer, va sans doute se prolonger par une crise sociale qui a déjà commencé.

À la lecture du budget, je me dis qu'on pourrait sans doute faire beaucoup mieux pour atténuer les effets de cette crise sociale et peut-être y mettre un peu plus de moyens. On pourrait sans doute renforcer l'activité, les moyens et l'efficacité de l'épicerie sociale qui, pour l'instant, d'après ce qu'on avait vu l'an dernier, touchait 24 ou 25 familles. Il y aura, me semble-t-il, beaucoup plus à faire. On pourrait aussi accompagner les familles pour les inscriptions des enfants dans les clubs sportifs dont les cotisations ne sont pas forcément négligeables. Il y aurait peut-être moyen au niveau de la Ville de proposer un accompagnement financier pour les familles qui en auraient besoin, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres communes. Ce sont des idées que je lance en vrac mais il y en a sûrement d'autres à trouver.

M. le Maire.- Merci. Je partage malheureusement la crainte concernant la crise sociale et je peux partager un certain nombre des éléments qui ont été rappelés. C'est un débat qu'il faut avoir, du reste, plutôt au niveau du CCAS et de son conseil d'administration. Je sais qu'Éric Adam s'y emploie. Au demeurant, la participation de la Ville au budget du CCAS est accrue dans ce BP.

Je partage également ce qui a été dit sur l'épicerie sociale. Selon moi, le dispositif qui a été mis en place doit être beaucoup plus élargi en termes de populations et de familles touchées.

Monsieur Sellami ?

M. SELLAMI.- Je vous remercie de vos réponses.

Sans revenir sur chacun des points, effectivement les travaux avaient été présentés rapidement en commission mais, de mémoire, ils n'étaient pas encore chiffrés et l'étonnement que je signifiais tout à l'heure portait sur le poids de ce « plan fraîcheur » dans les choix d'investissement. Mais, effectivement, il avait été rapidement brossé.

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Je reviens sur la grande priorité de l'année qui a été rappelée, à savoir l'éducation et la petite enfance. Encore une fois, nous reconnaissons les choix nets et les choix tranchés et nous savons les apprécier. Simplement, la confiance et les choix d'investissement dans les murs et dans la pierre dédiée à la petite enfance sont peut-être survalorisés par rapport à l'investissement dans l'humain et dans l'accompagnement des jeunes. Nous insistons sur les vacances. C'est un point au moins aussi important peut-être que d'investir dans les climatisations ou les tableaux numériques, encore qu'il faudrait en mesurer l'enjeu.

Au titre des ressources, et vous citez tout à l'heure le plan France Relance qui malgré la communication qui en est faite serait assez restreint en Essonne, je voudrais signaler tout de même un dispositif qui, à mon sens, ne devrait pas être restreint de la même manière : ce sont les services civiques.

Au titre du plan France Relance, il est prévu de financer 100 000 services civiques de plus.

Ce sont des ressources, des bras, des jeunes qui peuvent investir justement là aussi dans l'éducation, la transmission et les changements de gestes dans différents domaines.

On pourrait chercher à obtenir des services civiques pour porter certaines de nos politiques et je pense qu'elles seraient moins contingentées que ne le sont les euros de fonctionnement ou d'investissement. Cela pourrait être aussi un choix de communication puisque M. Sergi rappelait les choix de communication du magazine municipal jusqu'à présent. Le journal municipal peut devenir, lui aussi, un outil et un instrument de pédagogie pour les changements de gestes et les changements de modes de vie à venir. Je ne reviens pas sur ce que nous avons eu l'occasion de dire lors de précédents Conseils. Nous avons 9 ans maintenant pour changer les modes de vie et vivre avec un mode de vie beaucoup moins énergivore. Il va falloir mener beaucoup de transformations pour cela et le magazine municipal peut justement en être un outil.

M. le Maire.- Nous allons peut-être conclure sur le budget.

Monsieur Sellami, j'entends que vous considérez que peut-être nous travaillons trop l'investissement et pas suffisamment le fonctionnement et que nous pourrions également développer des politiques publiques nouvelles sur le fonctionnement. Quand on voit l'évolution de notre masse salariale à plus 3,5%, c'est bien la trace que nous travaillons également sur le développement de politiques publiques, en créant des postes notamment sur des services nouveaux. Nous en avons déjà débattu. Le nouvel Espace Leclerc est un service supplémentaire ouvert aux habitants comme la Maison France Services sur les Hautes-Mardelles. Un certain nombre de créations de postes attestent que de nouvelles politiques se mettent en place. Nous n'avons donc pas un regard exclusif sur l'investissement mais nous avons aussi la volonté, là où nous pouvons le faire, de développer de nouveaux services à la population.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre 1er « Dispositions générales », articles L 2311-1 et suivants et chapitre II « Adoption du budget », notamment ses articles L 2312-1, L 2312-2 et L 2312-3,

Affaire 21.002/D : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le rapport de présentation et le projet de budget,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

28 Voix Pour, 3 Voix Contre, 3 Abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le Budget primitif 2021.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.003/D : BUDGET PRIMITIF 2021 - GESTION DU PARKING LACHAMBAUDIE (PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL)

Madame PAVILLON Céline, Adjointe au Maire et **Monsieur FAREZ François**, Conseiller municipal, expose :

Mme PAVILLON.- S'agissant du parking Lachambaudie, le budget primitif est conforme au budget prévisionnel qui avait été présenté au mois de décembre.

Je rappelle que malgré la baisse de la fréquentation qui est liée à la crise sanitaire, les budgets sont à l'équilibre. Les dépenses de modernisation et de sécurisation du bâtiment sont entièrement couvertes par les recettes.

J'en profite pour vous préciser que nous étudions actuellement, avec l'Administration, des solutions pour inciter les commerçants à stationner dans ce parking avec une offre adaptée. Une campagne de sensibilisation sera également menée avec la Police municipale.

Je laisse François Farez vous présenter le reste des projets en matière de stationnement.

M. FAREZ.- Vous l'avez peut-être remarqué, le parking Lachambeaudie est peu indiqué dans Brunoy. Ainsi, un de nos objectifs est d'améliorer sa signalisation en indiquant le nombre de places. Aujourd'hui, son taux de remplissage est relativement faible et nous proposons maintenant sa gratuité le week-end.

L'idée est d'obtenir une meilleure matérialisation visuelle. À notre entrée dans le cœur de ville, une signalétique pourra ainsi nous conduire au parking Lachambaudie.

À mon avis, ce dispositif et l'action auprès des commerçants devraient permettre de rendre le stationnement plus aisé dans le cœur de ville pour tous nos citoyens.

Mme PAVILLON.- Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur le budget de notre parc de stationnement ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre 1er « Dispositions générales », articles L2311-1 et suivants et chapitre II « Adoption du budget », notamment ses articles L 2312-1, L 2312-2 et L 2312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le rapport de présentation et le projet de budget,

Son Conseil d'Exploitation du P.S.R. entendu,

Affaire 21.003/D : BUDGET PRIMITIF 2021 - GESTION DU PARKING LACHAMBAUDIE (PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL)

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE
31 Voix Pour, 3 Abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la Régie de gestion du Parking Lachambaudie, Parc de Stationnement Régional (P.S.R.).

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.004/D : OCTROI DE GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2021

Monsieur PEYTAVIN Guillaume, Conseiller municipal, expose :

La présente délibération a pour objet de garantir certains engagements de l'AFL.

Si je reprends un peu l'historique, depuis 2008 un certain nombre de crises de liquidités touchent particulièrement certaines collectivités locales qui, de ce fait, rencontrent des difficultés à accéder au financement, ou se retrouvent à devoir payer des marges très élevées. C'est dans ces conditions que certaines collectivités ont décidé de se rapprocher entre elles et de créer leur propre agence de financement.

Cette banque appartient à 100 % aux collectivités et permet d'apporter des crédits aux collectivités locales.

La présente délibération, je vous le disais, a pour objet de garantir certains engagements de l'AFL pour un montant au plus égal à l'encours des prêts souscrits par Brunoy auprès de l'AFL et pour une durée maximale qui correspond à la durée du plus long emprunt souscrit par Brunoy.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Vu le livre II du code du commerce ;

Vu la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 15.96/D, en date du 19 novembre 2015 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Brunoy ;

Considérant l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 19 novembre 2015, par la ville de Brunoy ;

Considérant les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Brunoy, afin que la ville de Brunoy puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Considérant le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

Affaire 21.004/D : OCTROI DE GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2021

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Brunoy, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.005/DE : CREATION DE POSTE DE CONSEILLER RELATIONS USAGERS DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame ALCARAZ Nathalie, Conseillère municipale, expose :

Lors du dernier Conseil municipal du 17 décembre 2020, a été adoptée la délibération relative à la transformation du bureau de Poste Monsieur, qui se situe avenue du Général Leclerc, en une agence postale communale.

Cette transformation s'inscrit dans la volonté de la Ville de garantir sur le secteur sud la continuité du service postal.

Afin de permettre plus de proximité avec les habitants, le service postal sera enrichi de services publics identiques à ceux effectués à l'accueil de la Mairie principal. En concertation avec les habitants, ces services pourront évoluer.

Afin de pouvoir assurer ces missions, il est nécessaire de renforcer les équipes et de créer un poste à temps complet de conseiller Relations usagers dédié. Celui-ci recevra une formation identique aux agents actuellement en fonction à l'accueil de la Mairie ainsi qu'une formation spécifique de la Poste.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ?

M. SELLAMI.- Je signale simplement que je ne prendrai pas part au vote. Mais ce n'est pas une opposition.

M. le Maire.- Exact. Très bien.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20.094/DK du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 relative à la convention entre la Ville et La Poste relative à l'organisation d'une agence postale communale,

Considérant la nécessité de préciser les conditions de recrutement et de rémunération des agents des postes nouvellement créés,

Considérant la volonté de la Ville de garantir la pérennité sur le secteur du Sud notamment, du service public et des activités postales principales,

Considérant l'intérêt pour les habitants de développer encore davantage l'offre de services,

**Affaire 21.005/DE : CREATION DE POSTE DE CONSEILLER RELATIONS USAGERS DANS LE
CADRE DE LA TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE
POSTALE COMMUNALE**

Considérant pour ce faire, la nécessité de créer un poste pour un agent dédié à l'agence postale communale, lesquels recevra une formation délivrée spécifiquement par la Poste.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. SELLAMI ne prend pas part au Vote

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer un poste de conseiller relations usagers pour l'agence postale communale au sein du service « Accueil des Brunoyens », dans les conditions suivantes :

Un poste de conseillers relations usagers, du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaire, ou en l'absence d'agent statutaire, répondant aux critères demandés, un agent contractuel de catégorie C, à temps complet, recruté dans les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Une expérience dans le domaine sera appréciée.

La rémunération correspond à la base statutaire pour un titulaire et, pour un contractuel, elle est fixée dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**Affaire 21.006/DJ : RENOUVELLEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT(S) MATERNEL(S) -
PERIODE : 01/01/2021 AU 31/12/2024**

Madame BOUSSAÏD BINAZON Lucrèce, Conseillère municipale, expose :

Il s'agit de délibérer sur le renouvellement de l'agrément du relais des assistant(s) maternel(s), le RAM, pour une période de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le RAM est un lieu d'information et d'échange qui permet aux assistantes maternelles d'obtenir certains renseignements d'un point de vue professionnel et, aux familles, d'accéder aux différentes informations en lien avec les différents modes de garde assurés sur la ville.

L'agrément est géré par la CAF, qui permet de subventionner à une certaine hauteur le fonctionnement de ce RAM.

En ce qui concerne la PSU, c'est un peu plus de 26 000 € et, au titre de la CTG, un peu plus de 14 000 €. Ces éléments figurent dans la note explicative.

Pour pouvoir bénéficier de cet agrément, la CAF nous a demandé d'élaborer un projet de fonctionnement, qui est une sorte de fil conducteur de ce RAM dans lequel sont décrits les différents objectifs ainsi que les différents moyens que nous emploierons pour pouvoir les atteindre.

Pour constituer ce nouveau projet, nous avons dû partir du diagnostic lié au précédent agrément qui a commencé au mois de janvier 2017 pour se terminer au mois de décembre dernier.

Trois voies en sont ressorties.

La première, ce sont tous les points positifs liés aux précédents objectifs, en gros s'ils ont été atteints, le but étant de les pérenniser dans ce nouvel agrément.

La deuxième, c'est ce qui n'a pas bien fonctionné ou qui a été un peu bancal si j'ose dire, le but étant de renforcer les différents critères d'amélioration.

La troisième, ce sont les nouveaux projets à mettre en place et à élaborer.

Je ne vais pas m'attarder sur les différents points qui ont été relevés par rapport au précédent agrément, pour m'orienter davantage sur les futurs projets que nous souhaitons développer dans ce cadre-là.

Je vous informe déjà que la CAF a donné un avis très favorable aux différents projets que nous avons mis en place. Elle attend juste que la délibération d'aujourd'hui soit validée pour pouvoir poursuivre le processus du renouvellement de cet agrément.

À propos des différents projets, le projet principal du RAM consiste à le réorienter par rapport à la politique de la Ville et à faire en sorte qu'il devienne le guichet unique de la petite enfance. Il est ainsi devenu depuis le 4 janvier l'Observatoire de la petite enfance. Les familles s'adressent directement au RAM dès qu'elles ont besoin d'un mode de garde. Cela permet aussi de revaloriser d'une certaine manière le statut des assistantes maternelles qui souffre un peu.

Il s'agit aussi d'étendre les interventions du RAM sur l'ensemble du territoire. Pour le moment, il est centralisé au centre de la ville et le but est de faire une sorte de RAM itinérant, en localisant un RAM au nord et un autre dans le quartier sud. Il nous faudra résoudre une problématique de locaux mais cela se fera.

Il est aussi question d'améliorer le partenariat avec la PMI dont la présence, à l'heure actuelle, est très ponctuelle. Nous avons du mal à établir un lien avec cette institution qui, pourtant, est un pôle majeur dans l'observation notamment du développement de l'enfant. C'est donc un aspect sur lequel nous allons tâcher de travailler.

**Affaire 21.006/DJ : RENOUVELLEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT(S) MATERNEL(S) -
PERIODE : 01/01/2021 AU 31/12/2024**

Nous souhaitons également favoriser le départ en formation des différents professionnels. En effet, nous avons pu constater non pas qu'ils campaient un peu sur leurs acquis mais qu'ils avaient des difficultés à engager une démarche vers la formation. De ce fait, ils n'étaient pas nombreux à pouvoir en bénéficier. L'idée est ainsi de mutualiser sur plusieurs villes du Val d'Yerres Val de Seine l'ensemble des assistantes maternelles qui voudraient suivre ces formations et d'encourager les échanges entre professionnels.

Notre volonté est aussi de pérenniser tout ce qui est temps d'éveil et de jeu. Cela faisait partie des objectifs mis en place ces quatre dernières années et qui a bien fonctionné notamment à travers les différents ateliers musicaux, les contes, la bibliothèque. Nous souhaitons également pérenniser les actions entre les familles et les professionnels.

C'est dans le cadre de ces différents projets que M. le Maire souhaite que vous en délibériez ce soir.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Monsieur Sellami...

M. SELLAMI.- Je souhaiterais commencer par saluer la qualité du travail qui a été mené, en particulier l'étude qui est très lisible et très précise et donc remercier les équipes et les élus qui ont travaillé sur le sujet.

J'ai deux questions.

La première porte sur la démographie des assistantes maternelles, qui est assez détaillée dans ce document et dont on comprend qu'elle n'est pas si florissante. Des actions peuvent-elles être mises en place à ce sujet ?

La deuxième porte sur la formation. Vous avez parlé de mutualisation et j'imagine que c'est pour faire des groupes en proximité. Mais un des freins, c'est également la possibilité de le faire sur des temps de travail et donc existe-t-il des formules éventuellement financées ou cofinancées avec la CAF ou la Ville pour permettre d'inciter plus à ces formations en les rémunérant sur des heures de travail ?

Mon dernier point est moins directement lié au rapport et porte sur les locaux. Ce RAM est installé rue du Donjon, c'est cela ?

Mme BOUSSAÏD-BINAZON.- Oui.

M. SELLAMI.- Dans le bâtiment ancien ou pas ? Je ne sais pas où il est situé exactement.

Mon interrogation porte sur la destination de ce bâtiment qui est vieillissant et qui nécessite peut-être des travaux.

M. le Maire.- Je vais redonner la parole à Lucrèce pour des éléments de réponse et je pourrai répondre sur l'avenir du donjon.

Mme BOUSSAÏD-BINAZON.- D'accord. Donc pour répondre partiellement au dernier point, il est question de délocaliser le RAM au Centre des impôts actuel pour y créer la Maison de la Petite Enfance. Je l'avais présenté lors du Conseil municipal du mois de décembre lorsque nous avons abordé la CTG, en précisant que la Maison de la Petite Enfance serait centralisée autour du RAM qui devient l'Observatoire de la petite enfance, où nous créerions 40 berceaux et rapatrierions la crèche Pom Pouce dans la structure.

S'agissant de votre première question et l'incitation au développement du nombre d'assistantes maternelles, le fait d'avoir créé le RAM comme guichet unique permet de constituer une sorte de lien puisqu'il n'est plus question maintenant de juste déposer les dossiers de demande de place en crèche. Dans le même temps, on aura aussi un rendez-vous de visu avec la directrice du RAM. Ainsi, un temps d'échange entre les familles et cette directrice pourra aider à promouvoir le recours aux assistantes maternelles, car nous avons constaté que les familles avaient une méconnaissance par rapport à leur travail et notamment le fait qu'elles pouvaient assister à des ateliers et faire en sorte que leurs enfants soient aussi dans un milieu collectif.

**Affaire 21.006/DJ : RENOUVELLEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT(S) MATERNEL(S) -
PERIODE : 01/01/2021 AU 31/12/2024**

À propos de la formation sur le temps de travail, nous devons justement organiser une réunion avec les assistantes maternelles -notamment celles qui sont répertoriées dans le RAM car toutes ne déclarent pas forcément leur fonction au niveau du Relais- pour trouver un terrain d'entente afin de favoriser cette démarche vers la formation.

M. SELLAMI.- Merci.

Ma question était aussi la destination du donjon. Je me rappelle que la création de la crèche où se trouve le Trésor public avait été évoquée en Conseil municipal mais je n'avais pas intégré que cela impliquait le déménagement du RAM. Et donc ma question portait sur la destination du bâtiment du donjon.

M. le Maire.- La destination du bâtiment du donjon, aujourd'hui, n'est pas totalement arrêtée. Nous examinons un certain nombre de pistes. En tout état de cause, ce bâtiment est très largement inadapté à son usage actuel et il nécessite une rénovation / réhabilitation extrêmement importante.

C'est un bâtiment Remarquable que nous souhaitons conserver et réhabiliter en raison de sa valeur historique.

La finalité demain de ce bâtiment et son usage futur font partie de nos éléments de réflexion, qui peuvent aller aujourd'hui de l'installation d'un nouveau service public à une revente de ce bien pour y installer une activité. Nous sommes approchés notamment par les notaires de la ville qui souhaiteraient s'implanter dans un espace plus important. Je ne sais pas si nous donnerons suite à cela mais cela fait partie des sujets qui sont aujourd'hui sur la table.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre circulaire du 2 février 2011 de la CNAF (LC n°2011-020) déclinant les missions du Relais Assistants Maternels (R.A.M.),

Vu le guide référentiel de la CNAF,

Considérant la politique sociale menée par la C.A.F. en faveur des familles,

Considérant que les missions du R.A.M. participent à l'amélioration donnée aux familles et aux assistants maternels et à leur professionnalisation,

Considérant la volonté municipale de pérenniser le relais assistants maternels et de renouveler l'agrément de celui-ci,

Sa Commission Ressources, Dialogue Social entendue,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

**Affaire 21.006/DJ : RENOUVELLEMENT AGREMENT RELAIS ASSISTANT(S) MATERNEL(S) -
PERIODE : 01/01/2021 AU 31/12/2024**

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan de la dernière période d'agrément et le projet de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'agrément.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.007/DN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STAND DE TIR DU COUDRAY-MONTCEAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY

Monsieur GALLIER Bruno, Maire, expose :

Il s'agit d'une délibération assez simple, qui consiste à contractualiser avec le stand de tir du Coudray-Montceaux dans le cadre d'une convention afin de pouvoir accueillir les formations organisées en interne par la Police municipale.

Nous vous rappelons que les agents porteurs d'arme sont tenus à une formation obligatoire de deux séances d'entraînement par an mais que généralement s'opèrent des compléments de formation qui, dans le cadre spécifique de Brunoy, pourraient être animés par notre chef de Police municipale qui a la qualification requise pour les faire.

Le coût représente 195 € par agent et par an.

Y a-t-il des observations sur le sujet ? Monsieur Basset...

M. BASSET.- Nous sommes d'accord avec cette proposition car tant qu'à être armés autant qu'ils sachent bien s'en servir.

Nous aimerions connaître les chiffres d'évolution de la criminalité à Brunoy, si cette donnée existe.

Depuis quand la Police municipale est-elle armée ?

M. le Maire.- La Police municipale est armée depuis deux ans maintenant.

S'agissant des chiffres de la criminalité, je pourrai vous donner ce dont je dispose c'est-à-dire pas énormément de détails. Globalement, la statistique est très bien orientée actuellement. Notamment quand on parle de faits de délinquance à Brunoy, on parle essentiellement de cambriolages. C'est ce qui fait la statistique sur Brunoy. Et compte tenu de la Covid, effectivement, ces actes ont fortement baissé en 2020, soit de 40 % par rapport à 2019. Mais tout ceci est purement conjoncturel et simplement lié au fait qu'avec le télétravail les gens sont beaucoup plus chez eux.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2020-PREF-DCSIPC-BSIOP- N° 989 du 12 août 2020 portant autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes destinées à la Police Municipale de la commune de Brunoy,

Vu l'article 5 du décret N°2000.276 du 24 mars 2000 relatif à l'armement des agents de la Police Municipale définit la formation minimale obligatoire d'au moins deux séances d'entraînement par an encadrées par les services de l'Etat,

Affaire 21.007/DN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STAND DE TIR DU COUDRAY-MONTCEAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY

Considérant que la loi n°99-294 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales et le Code de la Sécurité Intérieure fixant les modalités d'application de l'article L.511-5 de ce même Code, définissent les conditions dans lesquelles les policiers municipaux sont autorisés à porter une arme de service de catégorie B en service et formés,

Considérant que Monsieur le Maire soucieux de la professionnalisation des agents de la Police Municipale, souhaite que les actions de formations obligatoires soient complétées par des actions de formation organisées en interne, sur le tir de précision et spécifique police,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente, relative au sujet suivant :

- L'utilisation du Stand de tir du Coudray-Montceaux par la Police Municipale de Brunoy fixant les modalités d'entraînement au tir des agents de police municipale et d'utilisation du stand de tir.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la participation financière de la Ville pour un montant de 195,00 € par agent basé sur une année sportive.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention annexée et tous les actes s'y rapportant (avenant, renouvellement, etc...).

ARTICLE 4 : **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.008/DP : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES COORDONNE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Monsieur PEROIS Franck, Conseiller municipal, expose :

Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que les cyberattaques des systèmes informatiques sont de plus en plus présentes envers les entreprises mais aussi envers les administrations. La Région Grand-Est a été touchée en début d'année 2020 mais, plus proche de nous, des villes comme Bondy ou Antony ont aussi subi des attaques en fin d'année 2020, paralysant leurs systèmes pendant plusieurs jours et perturbant fortement l'activité de l'administration.

Ces attaques peuvent entraîner d'importants coûts financiers de par la paralysie des systèmes mais aussi la perte ou le vol de données.

Le groupement de commandes actuel pour les assurances cyber risques arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé dans cette délibération d'adhérer au renouvellement du groupement de commandes du CIG de la Grande Couronne pour la période 2022-2025.

Pour cela, la Ville de Brunoy devra s'acquitter d'une somme de 1 200 € comme vous l'avez vu dans le tableau présenté, l'objectif étant de pouvoir bénéficier de contrats d'assurance à des tarifs préférentiels négociés par le groupement, suivant les appels d'offres et cahiers des charges précis de ce groupement.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des observations sur le sujet ? Monsieur Sellami...

M. SELLAMI.- J'ai deux points de compréhension.

Pour mieux comprendre la nature des risques qui sont assurés par cette garantie que nous souscrivons, de quoi s'agit-il exactement : est-ce le site externe Brunoy.fr qui est protégé, est-ce l'Intranet de la Ville ou est-ce le portail transactionnel Famille avec les données ?

Est-il prévu que le CCAS et la Caisse des écoles adhèrent également à cette assurance ?

M. le Maire.- Merci. Monsieur Pérois ?

M. PÉROIS.- S'agissant de ce qui est garanti, on ne parle pas spécifiquement du site Internet puisque, passant par un prestataire, celui-ci en garantit la sécurité.

Il s'agit là de l'infrastructure de la Ville.

Concernant le CCAS, je ne sais pas si c'est prévu mais il peut effectivement y adhérer en tant qu'établissement satellite, avec un allègement des cotisations d'ailleurs.

Mme ALCARAZ.- C'est bien passé en conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire.- Très bien. Je ne vois pas d'autres questions et donc je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Affaire 21.008/DP : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES COORDONNE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques, concernant la passation des marchés correspondants pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière, pour la période 2022-2025,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques, chargé de passer les marchés publics correspondants pour la période 2022-2025.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés d'assurances selon les modalités fixées dans cette convention.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document s'y rapportant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : La dépense inhérente à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sera imputée sur budget de la Ville de l'exercice correspondant.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.009/E : DEPASSEMENT DU PLAFOND DE JOURS EPARGNES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur SERGI Dominique, Adjoint au Maire, expose :

Il s'agit de délibérer sur une disposition nationale, qui est une des nombreuses incidences de la crise sanitaire qui a impacté la possibilité pour les agents de consommer leurs congés notamment ceux qui étaient en autorisation spéciale d'absence.

Afin de permettre la reprise la plus harmonieuse possible de l'activité normale des services tout en garantissant le droit aux agents de conserver leurs congés et leur droit à congés, la limite du nombre de jours qui peuvent être déposés sur le CET a été augmentée de 10 jours pour passer de 60 à 70 jours (décret du 12 juin 2020).

Il s'agit simplement de délibérer sur ce dispositif technique afin qu'il soit également mis en place sur la ville de Brunoy, ce qui est du simple bon sens et relève du droit des agents de la Fonction publique.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des interrogations ? Je n'en vois pas et donc nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire,

VU la délibération n° : 14.10/E de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2014, approuvant la mise en place du Compte Epargne Temps au bénéfice des personnels titulaires et non titulaires au sein de la Ville de Brunoy,

CONSIDERANT qu'en raison de la crise sanitaire apparue en 2020 et des mesures liées au confinement, certains personnels de la Ville de Brunoy n'ont pu utiliser la totalité de leurs congés,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les règles de fonctionnement du Compte Epargne Temps,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

Affaire 21.009/E : DEPASSEMENT DU PLAFOND DE JOURS EPARGNES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

ARTICLE 1: APPROUVE le dépassement de 10 jours, pour l'année 2020, du nombre total de jours pouvant être inscrits sur le Compte Epargne Temps des personnels de la Ville de Brunoy, passant ainsi de 60 à 70 jours.

ARTICLE 2: DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Affaire 21.010/DE : CREATION D'UNE INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR LES GARDIENS-BRIGADIERES MAITRES-CHIENS DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur GALLIER Bruno, Maire, expose :

J'ai souhaité effectivement doter notre Police municipale d'une brigade cynophile. Le terme « brigade » pourrait laisser penser que nous aurions plusieurs chiens mais nous n'en aurons qu'un. Cela me paraît être aujourd'hui quelque chose de souhaitable, notamment dans les actions que pourrait organiser notre Police municipale en surveillance en début de soirée dans certains secteurs de la ville.

Pour cela, il nous faut recruter un brigadier doté d'un chien, ce qui est faisable, et formé. Il nous faudra aussi, dans le cadre de sa mission, lui verser une indemnité complémentaire pour le dédommager des frais d'entretien du chien et des frais vétérinaires.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé la création de cette indemnité, afin que nous puissions embaucher un gardien-brigadier maître-chien pour venir renforcer nos équipes de Police municipale.

L'indemnité est de l'ordre de 300 € bruts mensuels.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur Sellami...

M. SELLAMI.- Nous avons recherché le moment où avait été créée cette brigade cynophile dont nous pensions qu'elle était plus nombreuse que le chien dont on parle. Donc, en fait la délibération porte aussi sur la création de la brigade et pas uniquement sur l'indemnité ?

M. le Maire.- La création de la brigade, comme toutes les affaires de Police municipale, fait partie de mes pouvoirs propres. En revanche, la création de l'indemnité doit effectivement être soumise au Conseil.

M. SELLAMI.- D'accord. Je vous remercie de cette précision.

J'ai une deuxième question liée à cela et toujours sur l'aspect budgétaire. Sur ce point-là, je suis allé regarder dans les chiffres du budget les effectifs de la Police municipale et dans les effectifs humains de la PM j'ai relevé 11 postes budgétés et 6 postes pourvus. Ma question est purement technique et de bétotien. Comment cela se passe-t-il budgétairement parlant : 11 postes budgétés, 6 postes pourvus ? En termes de masse salariale, ces frais sont-ils engagés ou pas ? Sont-ils budgétés dans le budget de fonctionnement ?

M. le Maire.- Aujourd'hui, l'effectif dit « budgété » c'est l'effectif théorique de la Police municipale, c'est le nombre de postes créés à la PM et aujourd'hui ils ne sont pas tous pourvus.

Nous sommes actuellement en phase d'embauche d'agents de Police municipale et c'est au sein de ces nouvelles embauches que nous souhaitons créer cette brigade cynophile, à savoir un agent de Police municipale doté d'un chien.

Seuls les postes couverts pèsent sur la masse salariale.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

**Affaire 21.010/DE : CREATION D'UNE INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR LES GARDIENS-
BRIGADIERES MAITRES-CHIENS DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale,

VU le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,

VU le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

VU le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU la délibération n° 07.23/DE du Conseil Municipal du 22 mars 2007 relative à la modification du régime indemnitaire de la filière police municipale,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de renforcer ses missions de prévention, de sécurité et de surveillance sur le domaine public,

CONSIDERANT que doter la Police Municipale d'une brigade canine permettrait de remplir ces missions,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

31 Voix Pour, 3 Abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'instituer un complément indemnitaire pour les gardiens-brigadiers maîtres-chiens de la Ville de Brunoy de 300 € bruts mensuels.

ARTICLE 2 : DIT que les dispositions du précédent article sont applicables aux agents titulaires et stagiaires.

ARTICLE 3 : DIT que cette indemnité viendra s'ajouter aux primes en vigueur au sein de la collectivité.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

M. le Maire.- Nous passons à la dernière délibération de notre Conseil qui concerne l'approbation de notre Plan local d'urbanisme et je passe la parole à Nicolas Dohin.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Monsieur DOHIN Nicolas, Adjoint au Maire, expose :

Merci Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est des moments forts dans la vie d'une commune et l'approbation d'un nouveau PLU est l'un de ces marqueurs.

Nous avons ainsi aujourd'hui devant nous le résultat d'un travail complet, collaboratif et nourri.

À ce titre et sans attendre, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs ayant permis de définir son orientation mais également de réaliser son écriture.

Je salue ici l'équipe municipale, le service Urbanisme, le cabinet d'études et les associations patrimoniales, et bien entendu les Brunoyennes et Brunoyens venus nombreux pour enrichir et débattre tout au long de la rédaction.

Brunoy est un territoire riche de son patrimoine bâti et naturel. Du dessin de nos rues aux chemins de forêt, des alignements des façades ou bien encore à l'héritage des grandes propriétés de villégiature, nous trouvons aujourd'hui dans notre ville les traces de plusieurs centaines d'années d'évolution urbaine et architecturale mais aussi paysagère et naturelle - une évolution douce, modérée mais depuis toujours passionnée.

Moderé et équilibré, aujourd'hui ces mots qualifient parfaitement l'orientation de ce nouveau PLU, des notions préservant notre ville tout en l'inscrivant dans notre région capitale.

Parler de Brunoy et d'urbanisme nous conduit naturellement sur le patrimoine historique, tant sur le plan architectural que sur le plan émotionnel - ce patrimoine qui offre à notre belle ville de Brunoy cette ambiance unique que chacun affectionne tant.

Cette histoire et ce passé sont la mémoire qui compose l'identité de Brunoy. Notre héritage historique, notre patrimoine du quotidien, nos projets futurs définissent et orientent notre réflexion d'aujourd'hui sur le Brunoy de demain.

Connaître et comprendre l'histoire de l'évolution de notre ville permet de nous inscrire dans la construction de notre héritage de demain comme bien commun.

Face au besoin de bâtir une ville résiliente, soucieuse des enjeux climatiques, face à la nécessité de préserver notre cachet, notre dynamisme, l'urbanisme brunoyen doit innover pour anticiper son avenir.

Ce PLU nous permet de protéger, de transmettre notre histoire dans un cadre dynamique.

Aujourd'hui, l'architecture et l'urbanisation durable s'inscrivent dès à présent dans l'amélioration de la qualité du patrimoine, de notre quotidien, préservant notre harmonie de vie et de ville.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il vous est demandé ce soir de vous prononcer sur un PLU préservant et protégeant notre ville sans jamais la figer ; un PLU qui guide nos actions, nos mutations, notre développement, notre impact sur notre environnement et sur notre ville ; un outil d'une politique qui se voudra encore plus largement ambitieuse et audacieuse dans bien des domaines.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire.- Merci. Je souhaiterais également intervenir sur cette délibération qui est importante.

D'abord, j'aimerais vous exprimer ma satisfaction, voire ma fierté de présenter à votre vote ce soir ce projet de PLU.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Je suis également fier que nous soyons allés au bout de cette démarche qui nous anime depuis au moins trois ans. Les difficultés ont été nombreuses. Je pense, par exemple, aux défauts que nous avons pu enregistrer sur les bureaux d'études que nous avons employés, aux élections qui sont venues rajouter du délai ou encore à la Covid qui font que cette procédure de révision de notre PLU s'est fortement étalée dans le temps. C'est donc vraiment bien d'être arrivé au bout ce soir.

Je veux remercier le bureau d'études, en particulier Marie Lebeau, qui a été la cheville ouvrière de la rédaction de ce document.

Je veux remercier les élus, Nicolas Dohin mais aussi ceux qui l'ont précédé, en particulier Jean-Claude Fraval qui a beaucoup travaillé sur ce dossier.

Je veux remercier les équipes de l'Urbanisme, certes les équipes actuelles mais peut-être encore plus précisément Marie-Olwen Odobert qui était responsable de notre service Urbanisme pendant l'essentiel de ce travail de révision.

Je veux remercier les habitants.

En matière de concertation, on peut toujours rêver de faire beaucoup mieux. Ce que nous avons fait là, c'est déjà bien dans la mesure où nous avons quand même touché beaucoup de monde. C'est plutôt quelque chose de satisfaisant, qui me fait dire qu'aujourd'hui le PLU que nous présentons à votre vote c'est quelque part le PLU des Brunoyens tel qu'il a pu être conçu, imaginé, travaillé avec eux. Je ne fais pas d'angélisme. Il est clair que tous les Brunoyens ne se sont pas investis mais, quand même, nous avons voulu être à l'écoute des habitants au travers de formules innovantes comme les « cafés PLU » et un certain nombre de réunions qui ont été organisées.

Mon autre satisfaction est celle d'avoir résisté aux pressions de l'État.

Vous savez que l'État, dans l'écriture du PLU et d'ailleurs dans ses observations, nous dit : « *Vous n'allez pas assez loin en termes d'évolution de la population brunoyenne.* ». Nous nous sommes positionnés sur une jauge à 28 000 habitants sur 10 ans et c'est vrai que l'État nous poussait à 29 000.

Nous avons su résister et je pense que nous pouvons en être fiers, en revendiquant à la fois le cachet de la ville, son caractère patrimonial, le fait qu'elle est déjà très largement urbanisée et dense et que les sols à Brunoy sont particulièrement difficiles avec ces phénomènes de retrait-gonflement. On ne peut pas envisager à Brunoy une densification aussi forte que celle que l'on pourrait imaginer sur d'autres territoires. Nous avons me semble-t-il été entendus, n'ayant pas eu de refus de l'État sur notre PLU.

Je pense aussi qu'il y a beaucoup de fierté à avoir poussé l'ambition patrimoniale sur Brunoy. Nous l'avons fait avec l'AVAP il y a quelques années et nous le faisons avec notre PLU, qui est réellement un PLU patrimonial. Il y a vraiment, dans l'écriture de ce PLU, une volonté forte de faire en sorte que nous puissions aussi décliner les enseignements de l'AVAP sur un territoire un peu plus large parce qu'il s'agit de défendre le cachet de notre ville, que c'est un bien précieux et qu'il est important de le sauvegarder.

Nous avons beaucoup travaillé ce volet patrimonial avec aussi un certain nombre de personnes ressources sur la ville et je pense notamment aux trois associations qui nous ont accompagnés : Le Menhir - Brunoy Écologie, Réveille-toi Brunoy et la SAHAVY, qui ont travaillé avec nous à l'écriture fine de ce PLU et notamment aux repérages des propriétés Remarquables qu'il convenait de préserver.

Le patrimoine, ce n'est pas que le patrimoine d'hier ni que le XVIII^{ème} siècle à Brunoy mais ce sont des choses beaucoup plus contemporaines et c'est aussi le patrimoine de demain. Cela ne se lit pas forcément dans le PLU mais notre volonté à travers tout ce que nous allons réaliser maintenant, c'est d'apporter de la qualité architecturale à tout ce qui sera fait et l'investissement que nous faisons aujourd'hui dans notre service Urba y est complètement lié.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Nous pouvons aussi être fiers, me semble-t-il, d'avoir mis en place des outils de préservation de notre ville et notamment des zones pavillonnaires.

En l'espace de 10 voire 15 ans, les secteurs pavillonnaires ont fortement évolué, les terrains se sont divisés, le parcellaire s'est mité et si nous n'y prenions pas garde cette vision que nous avons de « Brunoy, ville dans un jardin » risquait de disparaître au fil du temps. C'est la raison pour laquelle il était important de mettre un « stop » notamment sur les zones pavillonnaires. Un certain nombre de mesures ont ainsi été mises en œuvre telle l'interdiction de construire au-delà des 25 mètres depuis le Domaine public, qui me paraissent importantes.

Ce PLU, et c'est aussi pour moi une certaine fierté, ce n'est pas uniquement un outil de protection. C'est aussi un outil d'ouverture sur l'avenir, qui doit nous permettre de développer sur certains secteurs un autre Brunoy, un Brunoy d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons repéré sur notre PLU des espaces dits « OAP » (Orientation d'Aménagement et de Programmation) mais aussi des secteurs que nous avons mis en zone d'attente, sur lesquels nous allons pouvoir développer le Brunoy de demain.

Le Brunoy de demain se situera quelque part sur les Hautes-Mardelles, qui est un secteur à enjeux forts ; sur le centre-ville, parce que la proximité des commerces, des services mais aussi des transports fait que nécessairement c'est là aussi qu'il va se passer des choses et enfin sur le secteur sud, au niveau du secteur de la Pyramide et de la RN 6.

Ensuite, un point me paraît important parce que je sais que ce sera dans les débats et finalement j'anticipe peut-être un certain nombre de questions qui nous seront posées. Certes, le PLU exprime une volonté politique, une vision de la ville et c'est tant mieux. Mais notre projet de ville ne se résume pas non plus au PLU.

Tout notre projet de ville n'est pas dans le PLU et donc des choses vont se traiter en dehors de notre Plan. Par exemple, la thématique « transition énergétique / développement durable » etc. n'a pas forcément une lecture directe dans le PLU, même si dans ce Plan nous avons pu travailler certains éléments comme la préservation des coteaux, l'idée de traversées supplémentaires sur l'Yerres pour implanter des modes doux ou encore la protection des zones en bord de rivière etc.

Enfin, le point sur lequel je souhaitais conclure c'est que peut-être moins aujourd'hui qu'hier le PLU doit être vécu comme un document qui fige les choses. Non. L'urbanisme, c'est quelque chose qui évolue, qui fluctue. C'est un cadre général que nous nous donnons, autour duquel il va falloir faire vivre des projets et peut-être revenir sur certains éléments de ce que nous arrêtons ce soir afin de pouvoir faire émerger des projets qui puissent être importants, intéressants pour Brunoy. D'une certaine façon, nous allons sans doute passer de plus en plus d'un urbanisme à caractère réglementaire qui se définit avec des règles, des hauteurs, des coefficients, des retraits à un urbanisme plus de projets pour essayer de faire vivre tout cela et surtout réussir à sortir des projets.

Ce sont les éléments dont je souhaitais vous faire part. En tout cas, je suis très heureux ce soir.

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Monsieur Sellami...

M. SELLAMI.- Je vous remercie de cette présentation.

Je voudrais commencer par reconnaître et saluer, comme je l'ai fait en commission, le très gros travail qui a été mené autour de ce projet avec sérieux, honnêteté et un vrai soin de la communication, y compris nous associer aux éléments de diffusion de ce PLU.

Nous avons bien compris, comme cela a été rappelé ici, que nous ne pouvons pas tout trouver dans un PLU. Celui-ci ne peut pas porter l'ensemble des politiques publiques d'une ville, nous l'avons clairement bien compris.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

J'aimerais souligner aussi qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans les choix qui sont faits dans ce PLU. Nous en partageons certaines, notamment le choix de la croissance modérée de la population, qui d'ailleurs dans les faits se traduit plutôt ces dernières années par une décroissance de la population. Mais c'est indépendant.

Nous partageons également le choix qui a été évoqué de la limitation des droits à construire en fond de parcelle pour maintenir des parcelles végétalisées.

Dans le même temps, ce projet est incomplet parce que des opérations majeures pour la ville et son équilibre n'y figurent pas. J'ai bien compris que les projets avaient des rythmes de vie différents et qu'ils ne pouvaient pas nécessairement être embarqués dans la validation de ce PLU. Je cite ici : le projet Route Nationale 6, qui est majeur pour la ville ; le projet centre gare, qui a été abordé sous un angle très prospectif et vous nous aviez associés là aussi à la présentation du projet, mais qui ne figure pas dans cette version du PLU ; la reconfiguration du quartier des Hautes-Mardelles, qui est discutée dans un autre cadre et qui comporte des choix que là nous ne partageons pas.

J'en arrive ainsi aux manques de ce PLU.

Il n'y a pas de choix de rééquilibres spatiaux entre des zones d'habitat vertical qui sont parfois très denses, notamment les Hautes-Mardelles, et des quartiers plus pavillonnaires avec des petits collectifs qui auraient pu être plus largement disséminés. En tout cas, il nous apparaît que la re-concentration de la population sur le quartier déjà très dense des Hautes-Mardelles n'est pas une bonne idée ni un bon choix. Mais cela ne figure pas dans ce PLU, nous l'avons bien compris.

Quand bien même un PLU ne peut pas tout embarquer, nous n'avons pas noté de choix très forts en matière d'énergie et de déchets. Nous avons relevé des affirmations en matière de gestion des eaux comme précisé dans le document mais beaucoup moins en matière d'énergie et de déchets. Des éléments auraient pu intégrer, dès les nouvelles constructions, des solutions de tri à la source ou de compostage sur place pour aller plus loin que l'existant et orienter les nouveaux choix.

Nous y avons assez peu de vision des activités économiques de demain, avec une prolongation des activités majoritairement commerciales d'aujourd'hui. En gros, on ne produit pas à Brunoy. Aujourd'hui, Brunoy est une ville résidentielle et elle restera une ville-dortoir. Encore une fois, je sais très bien que l'on est contraint par un foncier qui est très largement bâti, mais des activités ou des zones économiques auraient pu trouver leur place dans le tissu existant.

Sans être trop long, il me reste deux points majeurs à évoquer.

Le premier point majeur qui n'est pas acceptable pour nous, c'est l'OAP n°7 Route de Brie qui revient dans une zone naturelle -c'est-à-dire non bâtie, en fond de jardin- qui est la plus spacieuse de la ville, avec la prévision de construire 6 pavillons. Cela nous semble complètement anachronique. Dans une ville qui est déjà couverte à 80 % de sa surface par des pavillons, en construire d'autres fussent-ils de luxe et de standing ne nous semble pas avoir de sens en matière de consommation d'espace. Selon nous, cet espace aurait pu être prévu ou retenu pour d'autres usages, y compris des usages collectifs ou de production agricole urbaine ou autres.

Le deuxième point majeur, c'est la zéro artificialisation nette. Nous nous demandons exactement comment cela va se matérialiser. Nous l'avons vu à travers les droits à construire mais nous en cherchons plus.

Au sujet de la trame verte qui est citée à plusieurs reprises dans le document, sans être pour autant dessinée de manière précise, nous n'avons pas identifié de couloir de circulation d'espèces ou de faune. Et surtout rien n'est prévu, en tout cas pas dans le PLU mais je n'ai rien vu non plus dans le budget, pour assurer le respect des dispositions du PLU. C'est très bien de se donner des règles vertueuses mais encore faut-il vérifier qu'elles soient respectées.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Nous avons abordé notamment en commission les passages pour la faune dans les clôtures. C'est très bien de garder des fonds de parcelle qui ne sont pas construits et qui sont végétalisés. Mais s'ils sont barricadés par des murs qui empêchent la faune de circuler, cela en limite tout à fait les effets.

Pourrait-on s'engager, à titre d'expérimentation, à réaliser un contrôle sur tous les permis de construire qui ont été accordés en 2020 ? Je n'ai aucune idée de leur nombre mais pourrait-on envoyer des personnes vérifier si tous les murs de clôture respectent bien les dispositions qui, me semble-t-il, figuraient déjà dans le précédent PLU s'agissant du passage de la petite faune ? C'était un point un peu plus général sur le respect des obligations.

Malgré tous les points positifs que nous avons vus à ce PLU, il comporte trop de manques pour que nous puissions nous y associer et donc nous nous abstenons.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Yenge...

M. YENGE.- Je tiens à vous féliciter pour le travail réalisé, notamment la nouvelle équipe que je connais depuis un certain moment et en particulier Nicolas Dohin.

Si on est à Brunoy depuis assez longtemps, si on aime cette ville et si on la respecte, c'est aussi par rapport à ce qui la caractérise et vous l'avez résumé.

Toutefois, il nous faut avoir des précisions sur certains points.

Vous avez parlé de la concertation. Au vu de l'importance de parler du PLU et des actions à mettre en œuvre, on devrait me semble-t-il inciter plus de Brunoyens à donner leur avis car il aurait pu y avoir davantage de concertation. D'après nos retours car nous avons fait notre enquête, il reste encore des parts d'ombre qui malheureusement, comme l'a précisé M. Sellami, ne donnent pas totalement satisfaction. Je pense au niveau des Coteaux, des Vallées et même de la rue Pasteur -j'étais encore en train d'en parler en préparant le Conseil-sur le bail commercial et autres précisions. Tous ces points sont dommageables de par la chance que nous avons justement d'être dans cette ville*.

Le point qui est aussi important à mes yeux, c'est la mixité sociale.

On parle là de l'article L.123-1-5 mais respecter les 25 % pour faire du social, ce n'est pas ma vision de la ville ni même de la France tout court. J'en ai d'ailleurs fait part en commission. Des précisions auraient pu être apportées sur l'avenir de Brunoy. Selon moi, on se voile un peu la face. L'évolution de certains secteurs, peut-être même de certains quartiers ne me semble pas avoir été suffisamment mise en avant dans ce PLU et cela me pose problème.

C'est pour ces raisons que je vais m'abstenir, tout en mettant bien sûr en avant le travail qui a été accompli et le fait de résister, comme vous l'avez souligné, aux pressions de l'État.

Il y a une grande satisfaction sur cette ville mais, selon moi, on peut faire encore mieux.

Je vais donc m'abstenir. Je dis « je » car après il y aura des cas précis que M. Degen expliquera.

M. le Maire.- Très bien. Merci.

Monsieur Degen ?

M. DEGEN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vous informe que je ne participerai pas au vote parce que je suis partie prenante au niveau du Coteau. Néanmoins, j'ai un avis et je salue, Karim l'a dit, Olivier aussi, le gros travail qui a été réalisé et sa qualité. C'est indéniable.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Je remercie les équipes municipales, le service Urbanisme mais aussi les Brunoyens qui ont participé en masse. J'étais moi-même à l'enquête publique et j'ai pu constater qu'il y avait du monde. C'était bon signe. La concertation au niveau de l'enquête publique a bien fonctionné.

Je salue aussi les trois associations que vous avez citées. C'est l'occasion pour moi aussi de souligner l'association qui s'appelle « Réveille-toi Brunoy », qui n'a pas été mentionnée dans le dossier mais vous en avez parlé en séance et donc je vous en remercie Monsieur le Maire, car elle a réalisé un travail indéniable dans ce dossier.

Je ne vais pas reprendre tous les points présentés par Karim mais je le rejoins. Effectivement, il manque une composante énergie, environnementale, gestion des déchets.

Une autre composante m'intéresse, c'est la composante sociale. Je sais que des contraintes existent et vous avez effectivement résisté à la pression des services de l'État. Toutefois, au vu du contexte sanitaire, je m'avance peut-être mais j'ai peur que l'État revienne à la charge dans quelques années voire quelques mois par rapport au nombre de logements sur lequel vous avez décidé d'augmenter chaque année.

Ce sont les points que je souhaitais souligner.

M. le Maire.- Très bien. Je ne vois pas d'autres prises de parole.

Nicolas, veux-tu répondre à certains points ?

M. DOHIN.- S'agissant du souci de concertation qui a été évoqué, ce sont 120 contributions lors de l'enquête publique et le commissaire-enquêteur a souligné que pour une ville de la taille de Brunoy c'est quelque chose d'extraordinaire. Rares sont les villes avec autant de foisonnements, autant de contributions et autant de participations des Brunoyens jusqu'à la fin du processus. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous aurions pu nous attendre à une participation un peu moindre.

Monsieur le Maire l'a évoqué, des cafés Urba se sont également tenus dans les différents endroits de la ville ainsi que des réunions publiques. La majorité précédente avait aussi mené des réunions en interne avec les différents groupes politiques et les associations patrimoniales ont été sollicitées.

Finalement, la concertation a été assez large. Certes, elle date d'un petit moment mais elle a été de longue haleine et donc jusqu'à la fin où nous pouvons avoir une forte participation sur l'enquête publique.

Concernant les logements sociaux, sur les constructions nouvelles nous aurons des zones à 30 % et non pas à 25 %. Là aussi, nous avons un côté un peu ambitieux.

Dans vos interventions, j'ai noté que vous avez aussi souligné le caractère sérieux et de bonne rédaction. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter ce soir et c'est une bonne chose.

Sur l'OAP que vous avez citée, il y a effectivement du pavillonnaire mais vous avez oublié de mentionner qu'un collectif était identifié sur cette parcelle, sur la première partie, avec une dizaine voire une douzaine de logements -au prorata du gabarit qui peut être mené- qui seraient à cet endroit. Je pense que l'écriture de cette OAP a été rédigée pour obtenir une certaine harmonie de gabarit et de politesse entre les différents tissus.

J'ai noté que vous parliez d'une vérification. L'introduction qui a été faite au tout début de ce Conseil municipal, avec la présentation de la nouvelle équipe et du renforcement en effectif complet plus deux créations de postes participent à la bonne tenue et au bon déroulé des projets. Nous pourrions, ensemble, y travailler. Vous nous aviez d'ailleurs parlé en commission préparatoire d'un petit dépliant dans ce sens, que je vous ai invité à me fournir. N'hésitez pas à me le transmettre.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

À propos de la zéro artificialisation des sols, l'équipe étant aujourd'hui au complet, c'est un point sur lequel nous allons nous pencher. Vous avez déjà cité quelques exemples comme le réemploi et le respect des règles qui sont fixées dans ce PLU peuvent nous y aider.

Quant à la densification, le système OAP a été choisi pour pouvoir s'intégrer au mieux dans le tissu urbain, tout en préservant les secteurs pavillonnaires et en créant des zones intermédiaires qui permettent de densifier sur des secteurs bien précis.

Ce sont les éléments que j'avais relevés. Monsieur le Maire, si vous voulez bien compléter ?

M. le Maire.- Merci Nicolas.

Je voudrais répondre à M. Sellami sur le manque de rééquilibrages spatiaux car je ne pense pas que ce soit totalement exact. Au contraire, je pense que ce PLU est le premier PLU qui identifie le secteur des Hautes-Mardelles, de la RN 6 et de la Place de la Pyramide comme le Brunoy de demain dont je vous parlais précédemment dans mon intervention. Ce sont vraiment des secteurs qui, à mon sens, sont appelés à se développer dans les prochaines années et à apporter à la fois du logement mais aussi des services, des commerces et de l'activité économique.

Cependant, la difficulté que je reconnais bien volontiers c'est qu'aujourd'hui ce sont des secteurs d'attente, sur lesquels le PLU est quasi muet au motif que les projets ne sont pas suffisamment aboutis pour poser des intentions d'aménagement au niveau du PLU.

Néanmoins, il y a quand même une volonté de concevoir la ville non plus au travers d'une polarité unique qui est le centre-ville mais avec d'autres polarités.

Nous venons de lancer les études RN 6 pour essayer de projeter les aménagements routiers qui pourraient être mis en œuvre sur ce secteur-là. De ces aménagements découleront le projet urbain du secteur.

Nous travaillons également sur un projet de ligne de transports en site propre qui pourrait relier, en gros, Orly à Melun-Sénart.

Nous en sommes au tout début et je ne suis pas certain que nous aboutirons sur tous les sujets. Toutefois, nous avons la volonté de développer ces secteurs-là et donc d'apporter les rééquilibrages spatiaux dont vous parlez.

Parce que nous avons beaucoup concerté et que nous avons beaucoup entendu les Brunoyens, l'idée de construire du collectif sur des zones pavillonnaires est quelque chose qui aujourd'hui, à Brunoy, passe mal. Les gens qui habitent actuellement les secteurs pavillonnaires de la ville privilégient une forme d'habitat pavillonnaire à l'implantation de quelques immeubles. Je pense que c'est possible à certains endroits mais cela ne peut pas en tous les cas être une règle générale.

Il me semble important de développer les activités économiques. Je suis Vice-président de l'Agglomération en charge du développement économique et je tente, modestement, à faire des choses. Ne me faites pas ce reproche, alors que je suis le seul maire du secteur à avoir ouvert un espace de coworking à la gare de Brunoy de 140 postes de travail. Nous apportons de l'emploi à Brunoy et c'est fondamental pour notre projet de ville.

S'agissant des questions de M. Yenge, très sincèrement nous aurions peut-être pu faire mieux en matière d'enquête publique mais je vous invite à lire le document qui était dans la présentation précédente de notre PLU lorsque nous l'avons arrêté, à savoir le bilan de la concertation.

Même si je conçois que nous puissions faire mieux, le bilan de la concertation indique quand même et le commissaire-enquêteur le souligne aussi, que la concertation à Brunoy dans le cadre de cette opération de révision du PLU a été tout à fait significative.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Monsieur Degen, vous avez évoqué le manque de la composante sociale. C'est votre droit de le penser mais je regrette profondément que ces discussions-là émergent en Conseil municipal et que, au cours de la réunion que nous avons tenue avec Nicolas Dohin et lors des commissions qui ont eu lieu, ces thématiques-là n'aient pas émergé. C'est peut-être quelque chose qu'il aurait fallu creuser et il aurait été agréable de vous entendre de façon un peu plus précise sur ce que revêt cette composante sociale. Quelle est la traduction que l'on peut faire de cette composante sociale en droit des sols, au-delà des quotas de logements sociaux, cela m'échappe un peu mais je pense qu'il aurait été intéressant qu'on puisse le développer.

Je ne comprends pas du tout le fait que vous ne preniez pas part au vote. Vous êtes un élu de la ville de Brunoy, vous avez à vous prononcer sur un document qui est essentiel pour la vie de notre commune et vous ne prenez pas part au vote. Je ne comprends pas le motif que vous habitez le quartier des Coteaux. Et alors ? Le quartier des Coteaux est en zone d'attente. Le PLU ne dit rien là-dessus.

M. DEGEN.- Si, il dit quelque chose. Il en parle.

Je ne vais pas développer ici mon argumentation mais ma position est la suivante : je ne participerai pas au vote puisqu'effectivement j'habite le quartier des Coteaux. Je suis moi-même sinistré dans cette rue. Donc, je ne rentrerai pas dans les détails.

M. le Maire.- D'accord. Donc là vous faites rentrer une préoccupation personnelle dans le débat que nous avons et qui touche à la gestion de notre ville. C'est votre choix. Simplement, je ne le comprends pas.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote.

Monsieur Sellami, oui...

M. SELLAMI.- Nous espérons que l'esprit qui a présidé aux travaux de ce PLU et notamment de concertation et de transparence sur le quartier centre gare et sur le quartier RN 6 en particulier perdurera.

M. le Maire.- Vous pouvez compter sur moi. Il n'y a pas de sujet.

Je vous propose de passer au vote.

J'ai compris que nous avons 3 abstentions, que M. Yenge s'abstenait et Mme Bonafous ?

M. DEGEN.- Mme Bonafous s'abstient aussi.

M. le Maire.- Étant donné que vous avez le pouvoir de Mme Bonafous et que vous ne prenez pas part au vote, vous avez donc une consigne d'abstention de sa part ?

M. DEGEN.- Oui.

M. le Maire.- D'accord.

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 5 abstentions.

M. le Maire.- Le PLU est ainsi adopté à la majorité.

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code rural et de la pêche maritime,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code des Transports,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'urbanisme,

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

VU le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France approuvé par délibération du Conseil Régional datée du 26 septembre 2013 et adopté par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France n°2013294-0001 du 21 octobre 2013,

VU le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France adopté par délibération du Conseil Régional numéro CR 97-13 du 18 octobre 2013 et approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

VU la délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie,

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres approuvé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2011,

VU la délibération n°07.109/C du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune et modification des Périmètres de Protection des Monuments Historiques,

VU la délibération n°07.110/C du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2007 portant approbation du zonage d'assainissement,

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

VU la délibération n°08.15/C du Conseil Municipal en date du 22 février 2008 portant prise en compte de remarques formulées par le représentant de l'Etat sur le PLU,

VU la délibération n°10.77/C du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010 portant création d'un périmètre d'étude sur le secteur de projet UP5 du PLU (Place de la Pyramide et ses abords),

VU la délibération n°10.122/C du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2010 portant approbation de la modification n°1 du PLU,

VU la délibération n°13.40/C du Conseil Municipal en date du 29 mars 2013 portant prise en considération d'une opération d'aménagement sur le secteur de projet UP4 du PLU (MNHN) et les parcelles cadastrées AL 32, AL 33, AL 241, AL 242, AL 34, AL 36, AL 381, AL 382, AL 383 et création d'un périmètre d'étude,

VU la délibération n°13.108/C du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013 portant approbation de la modification n°2 du PLU,

VU la délibération n°15.55/C du Conseil Municipal en date du 28 mai 2015 portant approbation de la modification n°3 du PLU,

VU la délibération n°15.43/C du Conseil Municipal du 28 mai 2015 concernant l'instauration d'un périmètre d'étude sur la zone UB du PLU portant sur la rue du Réveillon et ses abords,

VU la délibération n°16.24/C du Conseil Municipal du 8 avril 2016 portant prise en considération de la mise à l'étude du projet urbain Centre-Gare et définition d'un périmètre d'étude,

VU la délibération n°16.54/C du Conseil Municipal du 23 juin 2016 portant prescription de la révision générale du PLU et définissant les modalités poursuivies

VU le bilan d'application du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Brunoy du 7 novembre 2016,

VU la délibération n°17.010/C du Conseil Municipal en date du 2 février 2017 portant opposition de la Commune de Brunoy au transfert automatique de la « compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n°18.048/C du 30 juin 2018 actant la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision générale du PLU,

VU la délibération n°19.006/C du Conseil Municipal en date du 15 février 2019 portant création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR),

VU la délibération n° 19.055 / C du Conseil municipal en date du 28 septembre 2019, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de la Commune de Brunoy,

VU la décision en date du 1^{er} mars 2019 de l'autorité de la mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la révision du PLU au titre de l'article R 104-28 du Code de l'urbanisme,

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

VU la décision n° E200000378 en date du 22 janvier 2020 de Madame la présidente du Tribunal administratif de Versailles désignant M. Bernard ALEXANDRE, ingénieur aéronautique, en qualité de Commissaire enquêteur,

VU la notification du projet de PLU aux Personnes publiques associées pour avis et leurs avis,

VU l'avis favorable avec remarques de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté en date du 20 février 2020,

VU l'arrêté n° ARR 20.089 / DC portant ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU en date du 10 mars 2020,

VU l'arrêté n° ARR 20.096 portant abrogation de l'arrêté du 10 mars 2020 portant ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU, en raison des mesures décidées dans le cadre de l'état d'urgence visant à lutter contre l'épidémie de SARS Cov-2 / COVID 19,

VU l'arrêté n° ARR 20.254 / C du 7 septembre 2020 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la Commune de Brunoy,

VU l'arrêté n° ARR 20.313 / C du 19 octobre 2020 portant complément de l'arrêté n° ARR 20.254 / C du 7 septembre 2020 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU de la Commune de Brunoy,

VU les contributions déposées et reçues par courriel et courrier ainsi que les annotations établies sur le registre dans le cadre des permanences ouvertes au titre de l'enquête publique, par les habitants,

VU le rapport de l'enquête publique, n° E2000003/78, établi par M. le Commissaire enquêteur et transmis à M. le Maire et à Madame la présidente du Tribunal administratif de Versailles en date du 23 novembre 2020,

VU l'avis favorable assorti de deux réserves et de 3 recommandations, de M. le Commissaire enquêteur,

Considérant le projet de PLU de la Ville de Brunoy comme le principal document de planification de l'urbanisme et comme un projet global d'aménagement,

Considérant le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses annexes, le plan de zonage et les annexes, le rapport de M. le Commissaire enquêteur en conclusion de l'enquête publique,

Considérant la nécessité pour la Ville de prendre en compte les réserves et les recommandations de M. le Commissaire enquêteur et des Personnes publiques associées,

Considérant ces remarques et observations intégrées dans le document (règlement, zonage, OAP, tomes 1, 2 et 3 de présentation) ;

Considérant qu'il convient désormais, sur cette base, d'approuver le projet de PLU modifié,

Affaire 21.011/C : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BRUNOY

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

28 Voix Pour, 5 Abstentions

M. DEGEN ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brunoy, modifié des observations, réserves et recommandations issues de l'enquête publique et des Personnes publiques associées.

ARTICLE 2 : **DIT** que le présent Plan local d'Urbanisme sera transmis aux services de l'Etat ainsi qu'aux Personnes publiques associées et à l'ensemble des instances concernées.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

M. le Maire - Je vous remercie de ce Conseil. Notre séance est terminée.

M. YENGE.- Si je peux me permettre, il n'y a pas de questions diverses ? D'habitude, vous terminez par ce point.

M. le Maire.- Il n'y a jamais eu de questions diverses, Monsieur Yenge.

M. YENGE.- Si.

M. le Maire.- Non, pas du tout.

M. YENGE.- Deux, trois fois...

M. le Maire.- Non, il n'y en a jamais eu.

Selon le Règlement Intérieur, vous avez le droit de poser des questions dites « écrites », que vous formulez par écrit et que vous me transmettez 48 heures avant le Conseil.

M. YENGE.- Je sais très bien mais ma question était en lien avec le Conseil. J'aurais dû réagir à un moment et je ne l'ai pas fait.

M. le Maire.- Maintenant, je suis à votre disposition à l'issue de cette séance pour noter vos questions.

M. YENGE.- D'accord.

M. le Maire.- Très bien. Merci.

La séance est levée à 21 h 49.